

le Montagnard



Revue de l'Association Nationale des Chasseurs de Montagne

AG de l'ANCM

Le Loup & la Chasse

Impact du Loup

Le loup, Etat des lieux...

Chasse du Cerf en Montagne

Plan Triennal de Gestion

Tir en Montagne

Covid/Chasseurs Responsables

Tribune libre

Un chasseur en campagne



n°52 • novembre 2020

Assemblée Générale de l'A.N.C.M.	3 à 4
Le loup et la chasse, Alpes Maritimes	5 à 11
Impact du loup sur la faune sauvage Drôme	12 à 16
Etat des lieux : Le loup, la chasse et les chasseurs FNC	17 à 19
Chasse du cerf en montagne	20 & 22
Plan triennal de gestion	23 à 25
Le tir en montagne	26 à 27
Covid/ Chasseurs responsables	28
Tribune libre Vivement demain	29



Les articles publiés dans ce numéro le sont avec l'accord de leur auteur. Les opinions émises dans la revue "le Montagnard" n'engagent pas la responsabilité de la rédaction quand elles sont signées d'un auteur. Tout ou partie des articles publiés ainsi que les photos ne peuvent être reproduits sans autorisation écrite.

Photos de couverture :
Izard
photo Gérard CEZERA

le Montagnard

Siège social A.N.C.M.

F.D.C. de l'Ariège

Le Couloumié - Labarre, 09000 FOIX

Tél. 05 61 65 04 02

ancm.chasse@gmail.com

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Jean-Luc FERNANDEZ

Président de l'A.N.C.M.

Tél. 05.61.65.04.02

ancm.chasse@gmail.com

RÉDACTION DU BULLETIN

Alain GALY

3, rue du Plantaurel, 31280 MONS

Tél. 06 70 55 84 57

alaingaly31@gmail.com

COMITÉ DE RÉDACTION

Jean-Luc FERNANDEZ, Alain LAPORTE,

Alain GALY

MAQUETTE • IMPRESSION

IPS IMPRIMERIE

09000 ST-JEAN DE VERGES

Tél. 05 61 05 28 00

ISSN : 1281 - 9417

édito

Attaquée de toutes parts, la passion de la chasse serait une maladie honteuse ?



Photo TDR

La chasse dans son ensemble est aujourd'hui remise en cause. C'est un fait de société et elle n'est pas la seule. La soi-disant poussée électorale des verts qui n'est en réalité due qu'à l'abstentionnisme ou encore à une prise en compte partisane de la souffrance et du bien-être animal en sont les principales raisons mais pas que... .

Nos ennemis sont aujourd'hui plus radicaux que jamais avec notamment les militants des partis animaliste ou anti-chasse. Ils ont avec succès adopté la tactique du harcèlement et nous combattent ; espèce par espèce, mode de chasse par mode de chasse. Les associations nationales se spécialisent comme l'ASPAS contre le piégeage. Dans chaque département les « artilleurs » locaux agissent. Peu nombreux il est vrai mais qui disposent de ressources financières quasi illimitées grâce aux subventions scandaleusement distribuées par l'Etat, les régions, les départements pour des actions en faveur de l'environnement le plus souvent inexistantes. Ils sont secondés de manière très efficace par les avocats spécialisés qui scrutent avec avidité chaque acte administratif à la recherche de la faille qui contraindra le juge administratif à statuer défavorablement.

La population de nos villages, de nos campagnes, de nos vallées change. Notre voisin nous regarde désormais d'un sale œil quand l'heure de l'ouverture a sonné. Insultes, agressions, vandalisme et même menaces de mort sont devenus notre quotidien.

Pour les chasseurs de montagne, l'heure est encore plus grave au regard des symboles que représentent les espèces que nous chassons. Elles sont devenues aux yeux de nos adversaires et d'une opinion publique désinformée des reliques à protéger religieusement, notamment et en particulier les galliformes de montagne, le coq et le lagopède dans les Pyrénées mais aussi le petit tétras dans les Alpes.

L'expansion inexorable du loup, revenu bien sûr de manière naturelle ou quasi miraculeuse impacte lourdement les espèces de gibier qui sont leurs proies. Les plans de chasse fondent comme neige au soleil, suscitant la colère de nos adhérents qui de longue date en assuraient une gestion équilibrée des populations concernées. Ici comme ailleurs seuls les diktats de l'état validés par ses services tout puissants font foi.

Malgré nos efforts, notre investissement de tous les jours, on fait semblant de nous écouter, de nous entendre mais au final, le ministère avance imposant la doctrine portée en son sein par les militants infiltrés qui font de la protection des espèces et de l'interdiction de la chasse une pseudo priorité étatique et environnementale.

Dans le même temps, l'Etat reste bien sûr tout aussi sourd à toutes nos demandes pourtant argumentées comme par exemple pour ce qui concerne le bouquetin qui reste et restera sans doute ad vitam aeternam une espèce protégée.

Drôle de façon de gérer les espèces et les affaires de la République... .

Finalement, dans tous les cas de figure, l'heure de la pensée unique a bien sonné.

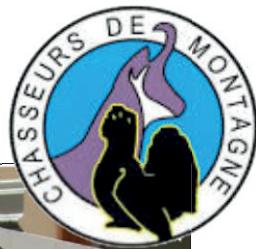
Le Président

Jean-Luc FERNANDEZ

Assemblée Générale de l'A.N.C.M.

Juin 2020 • ASSEMBLEE «DEMATERIALISEE»

Extraits du Procès Verbal



de gauche à droite : Bernard Baudin - Gérard Mathieu - Alain Esclopé, anciens présidents de l'ANCM, Jean-Luc Fernandez, président actuel - Photo G. CÉZERA

La situation liée au coronavirus n'a pas permis l'organisation de notre assemblée générale annuelle, prévue initialement à Nîmes, le vendredi 29 mai 2020.

Le conseil d'administration du 2 avril 2020 a proposé la tenue de l'assemblée par des moyens 'informatiques', c'est à dire par email, comme prévu par les textes.

Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale précédente, tenue en Savoie en 2019,
- Approbation de la situation comptable 2019,
- Approbation du rapport moral du président,
- Approbation du budget et des objectifs 2020,

- Fixation des Cotisations 2021,
- Questions diverses.

19 fédérations et 24 membres individuels ont participés à cette assemblée générale. Le quorum a donc été atteint et l'assemblée a pu valablement délibérer.

Le conseil d'administration de l'ANCM tient à remercier tous les participants à notre assemblée générale annuelle, organisée dans ces circonstances si particulières.

Ci-après le rapport moral du président de l'ANCM

Rapport Moral :

La rédaction du rapport moral par un Président annonce en principe l'imminence de l'Assemblée Générale. Celle de

l'ANCM était prévue cette année dans le Gard à l'invitation de notre ami Gilbert Bagnol. Un bilan, des constats, des questionnements, des initiatives et des propositions concrètes, mais aussi un moment de convivialité, de retrouvailles, avec nos épouses, auraient été à l'ordre du jour. Ceux-ci font sans nul doute de l'ANCM une association qui porte des valeurs et cette identité propre aux montagnards. A l'heure où j'écris ces lignes, une certaine inquiétude et une appréhension de ce que sera notre avenir, il faut bien le reconnaître, m'interrogent.

En effet, le COVID 19 frappe le monde entier et en particulier la France. De ce fait, notre Assemblée Générale est bien sûr annulée mais il est important de respecter nos statuts.

Notre Secrétaire Général, Alain Laporte œuvre inlassablement dans ce sens, en vous donnant toutes les informations. Tout sera donc fait par voie informatique. Je terminerai cet inhabituel avant-propos en adressant, en votre nom, de très chaleureux remerciements à tous ceux qui œuvrent dans les hôpitaux chaque jour pour guérir et atténuer les souffrances de nos compatriotes touchés par le virus. L'an dernier, notre Assemblée Générale en Savoie, à Pralognan la Vanoise, a été un grand moment et il convient à nouveau de remercier chaleureusement Régis Clappier, le Président de la fédération des chasseurs de Savoie.

De nombreux sujets d'actualité y ont été abordés avec des intervenants de grande qualité :

La génétique du cerf élaphe et son application au plan de chasse, par Gérard Lang,

La peste porcine africaine PPA, point sanitaire, par Jean-Marc Delcasso,

La génétique, nouvel outil de gestion des populations des galliformes de montagne, par Gaël Aleix Mata,

L'histoire du bouquetin Valaisan, par Christian Fellay, membre du comité central des chasseurs valaisans (Suisse), La régulation par la chasse du bouquetin en Suisse, magnifique film de Max Rey, La mise en place du Pôle Scientifique National de la FNC, par Patrick Massenet, La présentation de l'ASPGM, au service des fédérations des chasseurs pour le comptage du petit gibier des montagne, par Bruno Bollengier,

L'utilisation du drone pour compter les ongulés en montagne, par Daniel Gehin.

Il conviendra cependant à l'avenir d'élargir notre auditoire en invitant largement les services de l'Etat : Ministère, DREAL, Office Français de la Biodiversité (OFB), Office National des Forêt (ONF)... ainsi que les décideurs régionaux et départementaux.

Certains sujets restent sans réponse et suscitent nos interrogations. Parmi ceux-là, le statut du bouquetin alpin doit évoluer et permettre sa gestion par les chasseurs, induisant de ce fait un bien meilleur contrôle de l'état sanitaire des populations de bouquetins. Ce manque de gestion doit cesser !



de gauche à droite : Alain Laporte, Jean-Luc Fernandez, Alain Galy, Régis Clappier, Michèle Vilmain - Photo G. CÉZERA

Dans les Pyrénées, le Parc Naturel Régional des Pyrénées Ariègeoises, a confirmé la place de l'ANCM au sein du Comité Technique Bouquetin. Alain Laporte sera notre représentant.

La colonisation miraculeuse du loup et les dégâts qu'il occasionne sur la faune sauvage rebattent les cartes et suscitent la colère de nos Fédérations.

Notre Assemblée Générale était basée sur ce sujet. La parole aurait été donnée à tous, avec sûrement cette impertinence et cette liberté propres à notre association. Il s'agissait de bousculer la pensée unique, porter une contradiction constructive et peut être ouvrir des perspectives avec l'expérience des hommes de terrain que sont les chasseurs.

Cette année a vu la création de l'OFB qui a la volonté de fédérer l'ensemble des services de l'Etat et des associations qui « œuvrent » dans le domaine de l'environnement. Chasseurs et pêcheurs y ont leur place. L'avenir nous dira là aussi si nous devons regretter le passé... Vous connaissez mon sentiment...

Je vous ai représentés à tous les réunions du Conseil National de le Chasse et de la Faune Sauvage (CNCFS) où je porte la parole de notre association aux côtés de la FNC.

La perte du siège de l'ONCFS n'a hélas pas été compensée.

J'ajoute aussi la non prise en compte de la chasse dans l'acte II de la loi Montagne et ce malgré plusieurs relances de l'ANCM et de la FNC, au Président Giraud

afin de le sensibiliser à l'atout économique que représente la chasse au bénéfice des territoires de montagne. La chasse, là aussi, a été oubliée peut-être d'ailleurs volontairement.

Lors de notre rencontre à la FNC avec son Président Willy Schraen, plusieurs propositions validées par notre Assemblée Générale avaient été portées à sa connaissance et avaient fait l'objet d'un courrier. L'une d'elles semble faire l'unanimité. Il s'agit de l'ouverture anticipée du cerf à l'approche au 1er juin que chaque Fédération pourrait ensuite faire sienne au travers de son schéma Départemental de gestion cynégétique. Cette modification doit être validée par le CNCFS. Le Président de la FNC s'est dit favorable à cette proposition.

Dans ce grand moment historique où le jour d'après, dit-on, ne devrait pas ressembler au jour d'avant (on peut en douter), le Conseil d'Administration de l'ANCM et moi-même vous adressons tout notre soutien. Prenez soin de vous. N'hésitez pas à nous contacter, nous faire part de vos initiatives et vos projets, car bien évidemment la vie continue et la chasse aussi.

Le Président de l'ANCM,
Jean-Luc FERNANDEZ

LE LOUP et LA CHASSE

Constat, analyses et retours de terrain, Quelles mesures prendre pour sauver la grande faune ?

Fédération Départementale des Chasseurs des Alpes Maritimes



2 Loups - Photo Bernard BELLON

INTRODUCTION :

Les Alpes-Maritimes sont en première ligne depuis le retour du loup en 1992. De nombreuses questions peuvent légitimement se poser sur son retour. Un loup avait été tué en 1977 en Lozère et un autre à Fontan en 1987 dans la vallée de la Roya, faisant soi-disant légitimer, pour nos « amis écologistes », un retour progressif naturel. Pourtant les analyses rétrospectives que nous avons fait sur ce loup de Fontan, avec FORGEN (laboratoire indépendant allemand), montrent que c'est un loup Balte !!!

La génétique :

Beaucoup d'interlocuteurs de ce dossier se focalisent sur la génétique (car le loup hybride n'est pas protégé par la Convention de Berne). Pourtant cet angle d'attaque a peu de chance d'aboutir, pourquoi ?

- Que fait l'état quand on dépiste un loup hybride de première génération comme

celui de Roubion en 2018 ? L'enlève-t-on du décompte des loups abattus comme soi-disant prévu ? Non !!!

- En génétique, bien souvent, on ne trouve que ce que l'on cherche à trouver, car on cible les recherches.

- Le dépistage des hybrides est biaisé dès le départ (volontairement ou pas ?).

En effet, sans faire un cours de génétique, sachez que la génétique paternelle se perd dans la mitochondrie de l'ovule femelle et on exclut donc le dépistage de toutes les hybridations faites à partir des mâles quand on fait le choix de l'analyse de l'ADN mitochondrial.

C'est le choix fait par le laboratoire français Antagène.

Forgen (laboratoire indépendant allemand), lui se base sur des analyses de l'ADN nucléaire et ne rate donc pas une moitié des hybridations possibles.

- Depuis les années 1970 et les interventions des écologistes, les loups italiens

sont hybrides. Ils ont été hybridés probablement à partir de chiens loups tchèques, de loups canadiens de la Mackenzie et des loups russes (1).

Pourquoi ? Cette population commençait sûrement à s'appauvrir génétiquement nuisant à sa reproduction, dont il fallait augmenter la capacité. Cela a été fait par l'intermédiaire de parcs à loups et vous trouvez trace de nombreuses descentes de la police italienne dans ces usines écologiques mais trop tard... le mal était fait.

L'arrivée naturelle du loup en France :

- Imaginons alors qu'un loup des Abruzzes, prévenu par téléphone qu'il y a abondance de faune sauvage dans le Parc National du Mercantour, traverse 2 autoroutes, un fleuve et fasse des centaines de km sans causer un seul dégât et sans être repéré.

Pourquoi, dès 1999 la présence de loup

est identifiée entre l'Ariège et les Pyrénées-Orientales, sans qu'il ne se soit arrêté dans le Massif Central, qu'il commence à peine à coloniser en 2020. Parce que l'état n'a pas bougé à la première énormité.

La pilule est tellement dure à avaler que même les écologistes locaux, dans les réseaux sociaux, se réjouissaient dans les années 2000, que les loups espagnols fassent la même chose que les loups italiens en investissant les Pyrénées ! (Accessoirement il faut remarquer que les loups espagnols ne sont qu'à quelques dizaines de km des Pyrénées-Atlantiques qu'ils n'ont jamais atteints).

Pas de chance, la génétique a rapidement montré qu'il s'agissait de loups italiens !!! Franchement pour qui nous prend-on ! Il n'y a que des idolâtres écologistes citadins pour gober de telles absurdités.

C'est tellement ridicule que ce n'est même plus la peine d'en parler. Ce n'est probablement que le jour où il y aura un accident et que les avocats se mettront dans

la boucle, pour que cela évolue, comme pour l'affaire du SIDA et du sang contaminé.

Tout le monde savait mais personne ne disait rien !!!

- Même si je conçois que ce soit difficile à entendre, de nos jours si on veut avancer dans une bonne direction, oublions tout cela !!

Je partage, en cela, l'opinion de notre Président National : « Nous n'avons jamais été contre le retour du loup en France, à condition que celui-ci garde un effectif compatible avec le milieu qui l'entoure. Notre pays n'est pas le Parc de Yellowstone. Le loup peut être présent chez nous, à condition qu'il soit géré dans ses effectifs, pour qu'on ne dépasse pas un certain seuil qui serait problématique vis à vis des activités économiques, de la population rurale, mais aussi de façon générale, avec la vie des territoires. Le premier problème vient déjà des effectifs de loups. Tous les gens qui vivent là où le loup se trouve savent pertinemment que 580 loups en

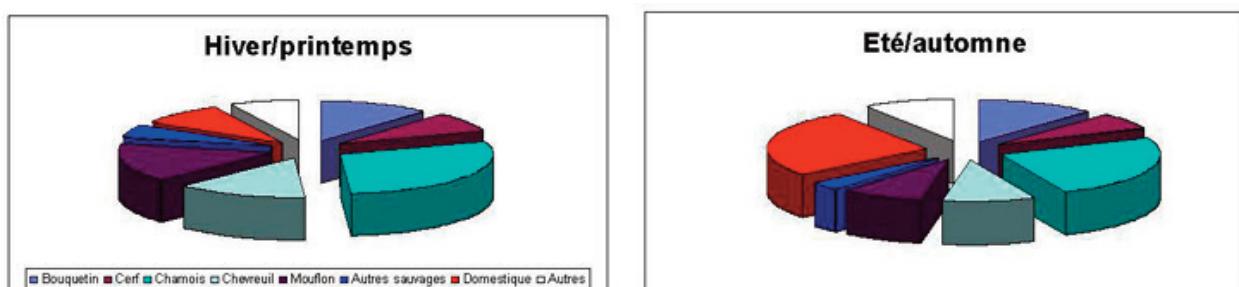
France n'est pas le bon chiffre. »

Donc, à partir de là, comment nous, chasseurs, devons-nous adapter nos pratiques à la présence du loup ?

ALIMENTATION DU LOUP :

Le régime alimentaire du loup se fait par l'analyse des excréments et est très orienté 'faune sauvage, de type opportuniste'.

Mais ce type d'analyse ne permet pas de déduire l'impact de la prédation sur la dynamique des populations. Elle permet toutefois de conclure que la prédation du loup va dépendre de la durée de présence sur nos territoires des troupeaux domestiques. Quand cette présence est longue, alors jusqu'à 50% des excréments contiennent des restes d'espèces domestiques, sinon le régime est composé d'environ 75% d'espèces sauvages (2). Figure1 (Alimentation saisonnière)



Il en découle une réflexion par rapport à la reproduction des loups. On ne peut pas prétendre que les populations de loups s'autorégulent à la densité de la faune sauvage comme dans le Parc de Yellowstone, parce que d'abord, autour de ce Parc, le loup est chassé massivement par les Américains afin de réguler sa population, et aussi parce qu'en France, selon les régions, le gardemanger des troupeaux domestiques est présent toute l'année, voire au moins la moitié de l'année. On constate donc dans les Alpes-Maritimes, avec les pièges photographiques, des meutes avec beaucoup de louveteaux, car les femelles alpha, bêta et gamma se reproduisent, contrairement aux affirmations de pseudo-spécialistes du loup.

De plus, si on réussit à mettre en place une protection efficace des troupeaux do-

mestiques, voire que l'on provoque, par les tirs de défenses, une éducation des loups comprenant qu'il est dangereux d'approcher les troupeaux, tout comme ils ont compris comment éviter de se faire empoisonner avec la strychnine, alors, ce jour-là, la faune sauvage sera impactée très fortement, et on pourra, dès lors, craindre les risques d'attaques sur des humains, les loups ayant appris à ne plus avoir peur de l'homme.

Et contrairement à certaines affirmations, les attaques de loups sur des humains existent et il n'y a pas besoin d'aller en Russie ou sur le continent américain pour en trouver. Des cas bien documentés existent en Espagne (3) !!!

IMPACT DE LA PREDATION SUR LA GRANDE FAUNE :

Pour cette analyse, nous avons mené, de

2005 à 2011, une étude appelée 'programme prédateur-proies' prenant en compte 300 ongulés capturés et équipés de collier VHF (214 chamois, 45 chevreuils 26 moulflons et 15 cerfs).

Cette étude, similaire à celle menée dans le Jura pour le lynx, a été conduite par l'ONCFS, en partenariat avec le Parc National du Mercantour, la Fédération Départementale des Chasseurs des Alpes-Maritimes, le Parc Régional des Bauges et le CNRS (4).

L'investissement financier et en temps-homme a été très important, avec un accès très relatif de la FDC aux données, dont on a eu réellement connaissance qu'en fin 2012 !!!

Ci-dessous, figure2, l'analyse des causes de la mortalité du grand gibier transmises à la FDC

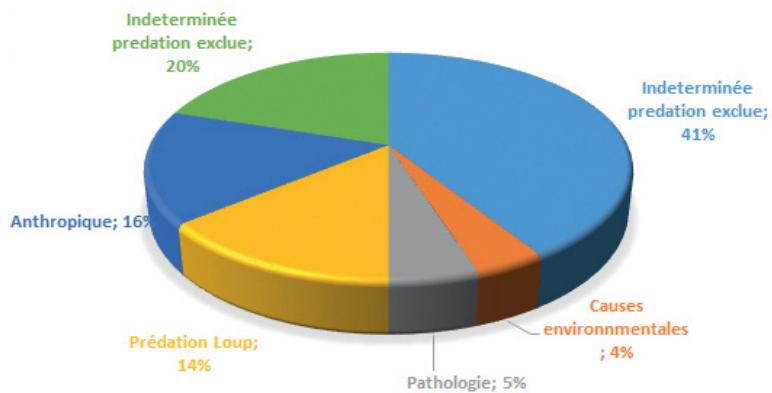


figure 2 : Causes de Mortalité en %

Analysons ces résultats d'un œil scientifique rigoriste. :

D'abord, au vu de l'échantillonnage des animaux marqués, et comme précisé dans l'étude, c'est plus une analyse de la mortalité du chamois que des ongulés sauvages, le chamois étant probablement le plus à même de résister à la prédation du loup, du fait de ses capacités de défense et il y a seulement 16% de mortalité anthropique c'est-à-dire liée à l'homme directement ou pas, dont la chasse évidemment.

Ces chiffres interpellent car la majorité de ces animaux étaient dans le Parc du Mercantour et n'en sortaient éventuellement que l'hiver, quand la chasse est fermée, le pire étant les 60% de mortalité indéterminée, dont 40% pas liée à la prédation.

Pourquoi pas, puisque l'on a des résultats similaires dans le PPP lynx pour le chevreuil.

Néanmoins, ce gros pourcentage d'in-

connu remet scientifiquement en question la fiabilité de l'étude.

Vous trouverez ci-dessous les résultats et les conclusions de leur étude (comparée à la Réserve des Bauges avant l'arrivée du loup) sur les taux de survie du chamois et du chevreuil à un degré moindre, car moins d'animaux marqués, les tailles d'échantillons étant trop faibles pour le mouflon et le cerf (malheureusement). Tableaux 1,2,3,4.

Tableau 1 : Taux de survie [IC 95 %) du chevreuil en présence (Mercantour) et en absence (Bauges) de loups (4).

Mercantour (n = 42)	Bauges (n = 46)
Hivers « cléments » 0,90 (0,76-0,96)	0,92 (0,86-0,96)
Hivers enneigés 0,73 (0,62-0,82)	

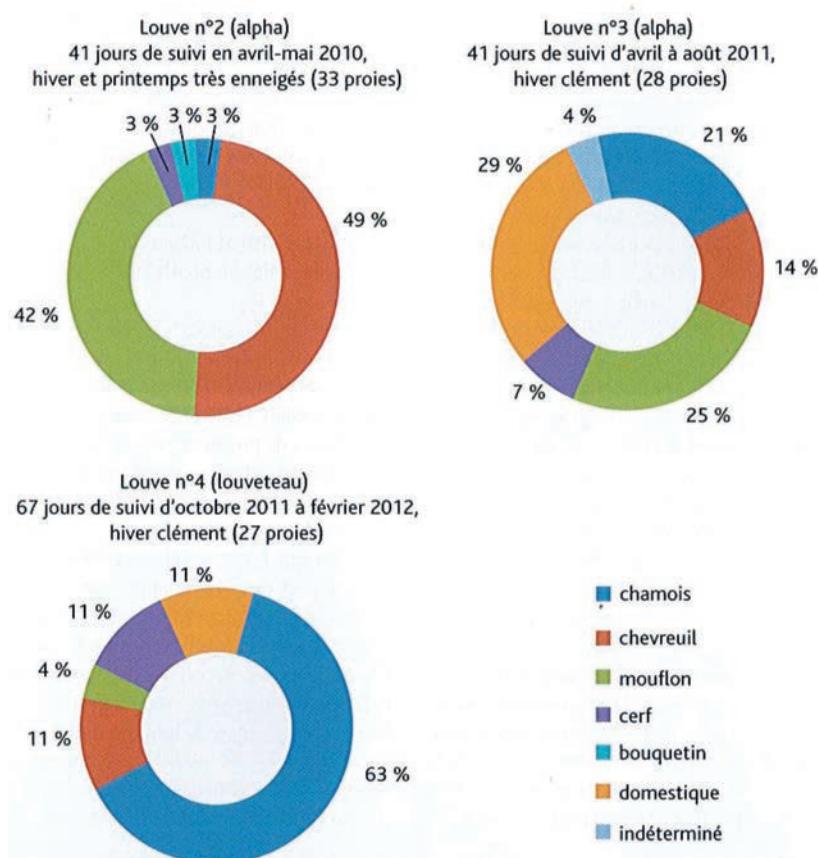
Tableau 2 : comparatif de survie en fonction des années de kérato-conjonctivite (2).

Chamois « adultes »	Haute Tinée			Bauges
	Année « normale »	Année « kérato »	Année « normale »	
Mâles	0,93	0,84	0,95	
Femelles	0,93	0,86	0,90	

Tableau 3 : Taux de survie [IC 95 %) du chamois en présence (Mercantour) et absence (Bauges) de loups. Estimations hors années à mortalité anormale liée à une épidémie de kérato-conjonctivite (4).

	Classe d'âge	Mercantour	Bauges
Femelles	1-8 ans	0,94 (0,90-0,96)	0,96 (0,93-0,97)
	8-12 ans	0,84 (0,75-0,90)	0,87 (0,83-0,91)
Mâles	1-2 ans	0,90 (0,74-0,97)	0,95 (0,67-0,99)
	2-12 ans	0,95 (0,91-0,97)	0,87 (0,82-0,91)

Tableau 4 : Répartition des proies tuées lors du suivi d'un des membres de la meute de loups de Haute-Tinée en 2010, 2011 et 2012 (4).



Quelles sont, en quelques mots, les grandes conclusions de cette étude.

« Pour les chevreuils, une mortalité accrue durant les hivers très enneigés. Pour le chamois, des taux de survie « adulte » équivalents entre sites avec et sans loups.

Et donc, de leur point de vue, une survie globalement pas meilleure en absence du loup » !!!

Leurs constatations comparées aux réalités de terrain font s'interroger sur de telles conclusions.

La population de moulflons en Haute Tinée s'est effondrée initialement, mais est stable depuis 2006 malgré la présence

permanente de plusieurs meutes.

Par contre, dans le moyen-pays la situation est bien différente et il est probable que la structure du milieu, plus forestier et offrant moins de zones refuges, rend les moulflons plus vulnérables.

Les populations de chevreuils ont baissé de près de 65%, même si, pour cette espèce, d'autres facteurs peuvent être associés.

Les populations de cerfs ont baissé de 25 à 30% selon les secteurs.

Quant aux comptages chamois du Parc National en Haute-Vésubie, il montre une diminution de 20% des effectifs et surtout confirme ce que tout bon chasseur de

chamois a relevé : la baisse du nombre d'éterles / éterlous et de chevreaux s'est nettement amplifiée depuis 2017. Le Parc National du Mercantour (PNM) constate depuis 3 ans un taux de survie qui n'est plus que de 16% pour les chevreaux et de moins de 10% pour les éterlous alors qu'il devrait être 2 fois plus élevé par rapport aux années précédentes où les loups étaient déjà là !!

Cela montre probablement une forte sensibilité de cette espèce, quand elle est soumise à des facteurs climatiques tels que la sécheresse de 2017 et les pluies torrentielles du printemps 2018, qui se surajoute à la prédation exercée par le loup (que le PNM n'évoque même pas dans ses interprétations !!!), même si d'autres facteurs peuvent exister comme un déséquilibre sexe/ratio.

Si on utilise les chiffres de prédation moyens de L2, 3 et 4 et de leur meute, figure3 (4), si on considère qu'il y a 14 meutes dans les Alpes-Maritimes et en faisant abstraction des loups isolés dont le nombre est loin d'être négligeable, on peut considérer que cela représente environ 3000 proies de grand gibier prélevées par an dans notre département.

Quelle est la part des sangliers dans ce chiffre, c'est difficile à dire sachant qu'en Italie la prédation du loup sur le sanglier varie de 12 à 52%. Retenons donc un chiffre de 32% soit environ 1000 sangliers minimum. Reste donc 2000 pièces de grand gibier hors sanglier, prédatées par le loup, soit presque la moitié de nos attributions de plan de chasse en 2012, qui semble être la date à partir de laquelle l'impact du loup a réellement commencé à se faire sentir.

C'est bien évidemment une extrapolation mais qui peut nous servir de base de calcul pour faire évoluer nos plans de chasse.

IMPACT SUR LES PLANS DE CHASSE ET LEUR TAUX DE REALISATION (tableau 5) :

Ceux sont des chiffres très intéressants à considérer dans cette période de tâtonnement lié à la prédation lupine, car il pourrait être la donnée majeure qui permette aux fédérations d'adopter leurs plans de chasse à l'arrivée du loup. Le principal écueil est la tendance à une

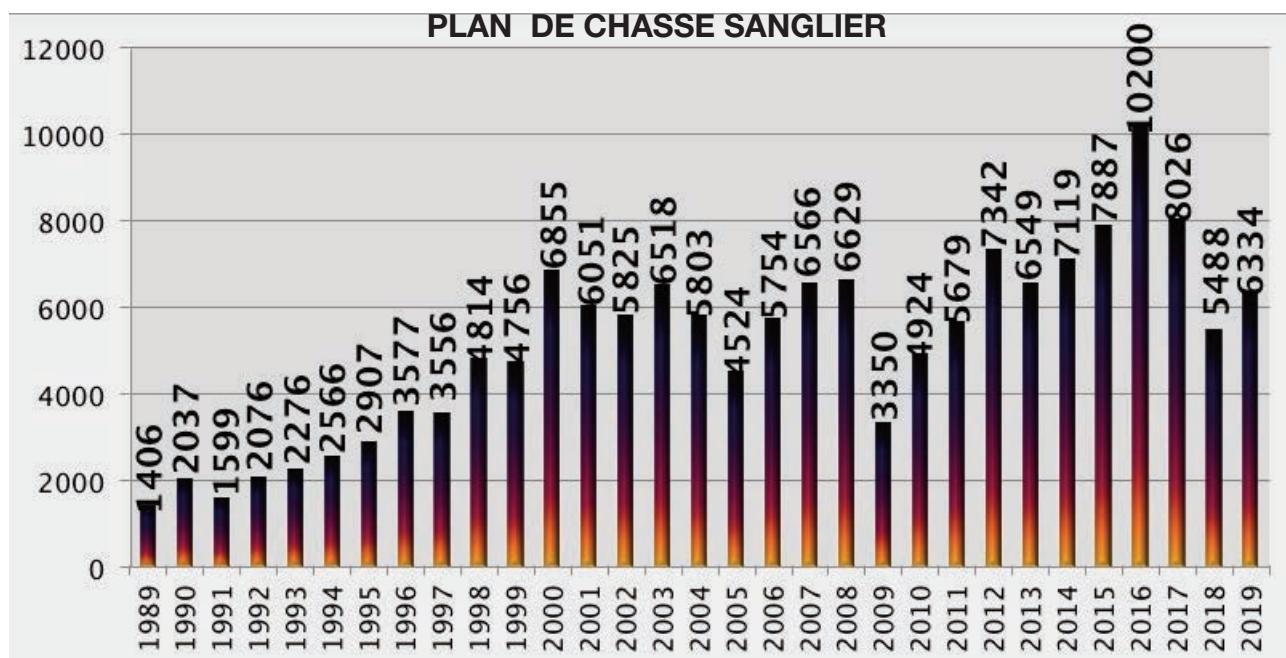
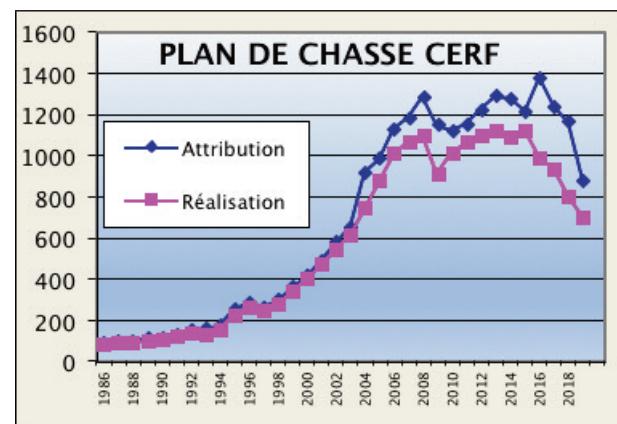
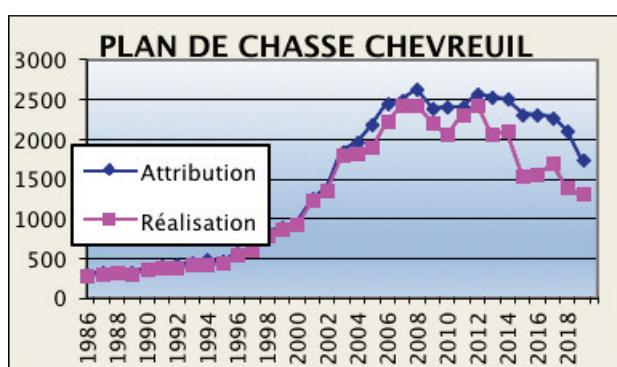
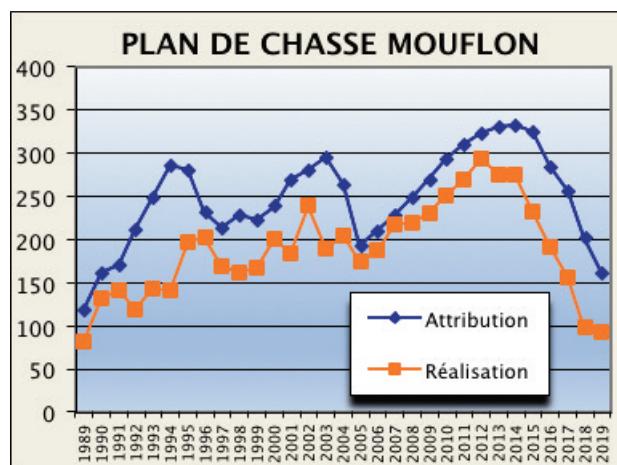
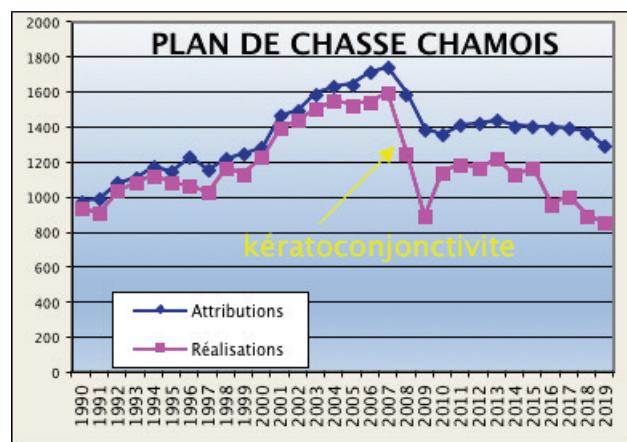
sur-déclaration des prélèvements par les chasseurs et les présidents de société, craignant une diminution de leur attribution par les CDCFS.

Or maintenant, ceux sont les fédérations qui décident des plans de chasse et il est primordial de pouvoir se fier aux taux

de réalisation afin d'ajuster nos prélèvements.

Nous avons donc une importante information à faire remonter à nos présidents afin que les taux soient fiables et qu'ils puissent devenir un outil primordial d'ajustement.

Tableau 5 : Plans de chasse et taux de réalisation





Pour l'analyse de l'évolution des plans de chasse concernant notre département, la première chose à noter est qu'il est difficile de tirer de grandes conclusions en ce qui concerne le mouflon.

En effet, nous avons 3 populations distinctes, une en zone montagne et deux en zone moyen-pays. La première population s'est effondrée dès l'arrivée du loup, conjuguée à des conditions climatiques défavorables. Mais cela ne ressort pas sur les chiffres car en même temps les populations du moyen-pays connaissaient un essor important.

Maintenant, avec le loup et des facteurs climatiques surajoutés (sècheresse 2017 très marquée sur le moyen-pays, quasi absence d'eau de surface) les populations du moyen-pays s'effondrent aussi. Par contre, celles de la montagne se sont stabilisées voire sont en très légère croissance. D'où les mauvais taux de réalisation (60% en moyenne depuis 2014) malgré une baisse constante au niveau des demandes de plans de chasse de cette espèce depuis 2012.

Pour le sanglier, malgré une préation probablement importante, le tableau de chasse reste stabilisé depuis quelques années. Son augmentation ou sa diminution semblent plus liées aux fructifications forestières voire à des épisodes de canicule. Il est la base de la chasse dans beaucoup de région en France, et au risque de froisser nos amis agriculteurs, il faut essayer de maintenir un certain niveau de population, compatible avec des dégâts agricoles acceptables. Ainsi une partie de la préation des loups peut se faire sur cette espèce, susceptible de la supporter, permettant d'épargner en partie les troupeaux domestiques et le reste de la grande faune.

Le chevreuil subit de plein fouet

l'impact de la préation, associé à sa difficulté à s'adapter au réchauffement climatique. Dès que les hivers sont rigoureux, les pertes deviennent très importantes en zone montagne (2009) en présence du loup. Ils subissent, de surcroit, une pression chasse trop importante (par rapport aux effectifs réels) en moyenne montagne où ils vont se réfugier, lors des hivers enneigés (programme PPP).

De plus, les printemps humides et froids, réguliers ces dernières années, sont peu propices à la survie des jeunes.

Beaucoup des sociétés réalisent les plans de chasse chevreuils qu'en fin de saison pour cette raison.

Conscient de ce problème, depuis 2012, nous avons réduit les plans de chasse chevreuil de 33% dans le département, mais cela s'avère insuffisant puisque les taux de réalisation « déclarés » sont seulement de 70% alors qu'ils étaient de 95% jusqu'aux années 2012.

L'espèce cerf a souffert d'un gros enneigement l'hiver 2008/2009, plus préjudiciable pour les ongulés que pour les loups (accès difficile à la nourriture, possibilité de fuite réduite) et de la canicule de 2017, impactant sa capacité de reproduction et entraînant, selon les secteurs, une baisse de ses effectifs de 25 à 58% par rapport aux comptages de 6 ans en arrière. Là aussi, nous essayons de réagir avec une réduction des plans de chasse de 32% qui, nous l'espérons, va peut-être porter ses fruits. En effet, sur cette espèce traditionnellement à 90% de taux de réalisation des plans de chasse, les dernières années, ce taux était tombé à 70% mais il semble s'améliorer en 2019 en remontant à 80%.

Enfin le chamois que l'on considère, sans doute à tort, comme peu touché par la préation. Dans notre département il a subi une grosse baisse liée à l'épidémie de kérato-conjonctivite de 2008/2009 associée à la rigueur hivernale qui a suivi en présence du loup. Depuis il semblait se maintenir, mais on constate sur les 3 dernières années, une forte diminution des effectifs de chevreuils et d'éterlous(es) en entrée d'automne, empêchant le renouvellement des effectifs et menaçant à terme cette espèce dont le taux de reproduction est le plus faible de nos espèces de grand gibier. A la suite de cette épidémie nous avions diminué nos plans de chasse

de 25% mais depuis 2/3 ans, les taux de réalisation globaux stagnent alors qu'ils étaient de plus de 95% avant l'épidémie. Ils décrochent surtout de façon très sensible depuis 2015 pour les adultes (taux de réalisation 2019, 75%) et éterlous(es) (taux réalisation 2019, 56%) et depuis 2012 pour les chevreuils (taux réalisation 2019, 28%) sachant que, pour cette classe d'âge, il y a un biais lié au fait que beaucoup de sociétés ont arrêté leurs tirs.

QUELLES MESURES PRENDRE ET QUELLES PERSPECTIVES :

En premier, tant que la chasse du grand gibier restera la base notre chasse et tant que la population de loup en France ne sera pas réellement régulée, je pense qu'il faut protéger les populations de sanglier.

Bien évidemment sa population doit être en accord avec des dégâts agricoles acceptables en s'aidant de l'agrainage de dissuasion. Mais à l'opposé des idées actuelles, je pense qu'il faut des mesures de gestion préservant, quand c'est possible, le tir des femelles meneuses, qui éduquent plus rapidement les jeunes à la préation. Si le sanglier est présent en nombre, il protège les autres espèces de grand gibier car sa capacité de reproduction le rend vraisemblablement capable de supporter la préation.

Pour le mouflon, en zone de moyenne montagne, je suis très sceptique sur son avenir car il n'a pas les capacités à se défendre du loup en milieu fermé. Par contre, la stabilisation de ses effectifs en montagne depuis 20 ans apporte un espoir. La diminution, à temps, des plans de chasse nous a permis de maintenir cette population et sa chasse.

Le chevreuil souffre déjà spontanément du changement climatique. Il ne faut pas laisser les gestionnaires se laisser abuser par des éventuelles concentrations hivernales, qui ne sont pas le reflet réel de la situation ; Il est probable qu'il faut prendre des mesures drastiques avec l'arrivée du prédateur qui, en plus, va arriver dans des zones où le lynx est présent. Des diminutions d'environ 50% des plans de chasse corrélées au suivi des taux de réalisation devrait rendre possible son adaptation à ces nouvelles situations.

Pour l'espèce cerf, j'espère avoir rapidement un retour de terrain sur l'effet de la réduction de nos plans de chasse. Je pense que malheureusement on a eu un peu de retard à leur mise en place et que, fort de notre expérience, une réduction de 30% dans les départements où le loup arrive devrait suffire. Cette espèce est incriminée pour les dégâts forestiers depuis quelques années, même dans notre département où sa population a diminué de façon importante. Nous pouvons donc avoir une interrogation légitime sur le bienfondé des récriminations des forestiers dans certains départements. Ils sont probablement un peu envieux des sommes versées par les chasseurs au monde agricole et certains rêvent sans doute de nous faire payer l'impact du réchauffement climatique sur les forêts françaises.

Pour le chamois enfin, au vu de l'évolution de sa situation, nous allons arrêter pendant quelques années, le tir des chevreaux et éterlous(e) soit une baisse de 30% de nos plans de chasse et voir ce qui se passe au niveau des taux de reproduction sur le terrain. Comme un déséquilibre du sexe ratio existe également, il serait intéressant pour le futur d'avoir un retour de terrain des départements où les bracelets chamois sont sexés et où le loup est présent, afin de savoir si ce déséquilibre joue un rôle dans la baisse de natalité évoquée par le PNM. Je pense ainsi que l'on arrivera à maintenir ses effectifs en montagne et dans les zones de moyenne montagne avec des escarpements. Ailleurs cela risque d'être plus difficile.

CONCLUSION :

Nous, Présidents de fédération, de sociétés de chasse, chasseurs devons avoir une réflexion générale. Avec le loup ce ne sera plus jamais comme avant, mais faisons-en sorte, par notre gestion, que la chasse perdure pour empêcher la réalisation de l'objectif des écologistes : notre disparition !!!!

Nos raisonnements en termes de plans de chasse sont à reconSIDérer. Les sociétés, par peur de manquer de bracelets, font de fausses déclarations de réalisation de plan de chasse et aggravent notre mauvaise perception de la situation.

Or il est évident que ces déclarations constituent dans cette période difficile notre meilleur facteur d'ajustement des

plans de chasse. Tout doit être repris à 0 afin de ne pas réduire à néant les efforts accomplis sur le grand gibier depuis des années. Il faut vous préparer à devoir réduire de façon importante nos plans de chasse, afin de pouvoir les ajuster plus rapidement plutôt que de laisser tomber trop bas les effectifs de notre grande faune.

C'est à ce prix que la chasse perdurera et que nos enfants pourront connaître la chasse que l'on a eu la chance de pratiquer.

Docteur Jean-Pierre Caujolle,
Président de la Fédération des Chasseurs des Alpes-Maritimes.

Régime Alimentaire du Loup

Les proportions des proies varient dans le régime alimentaire du loup selon les individus, les meutes et les périodes de l'année.

Une étude réalisée sur neuf meutes des Alpes Françaises a démontré que **le régime alimentaire était composé en moyenne de 76 % d'ongulés sauvages, de 16 % d'animaux domestique et de 8 % divers.**

Les besoins alimentaires du loup sont plus importants en hiver, puis en période de gestation et d'élevage des jeunes (printemps/été). Généralement l'animal **chasse la nuit**. Le suivi des attaques aux troupeaux montre que le loup peut attaquer plus de brebis qu'il ne va en consommer ensuite. Ce comportement est connu sous le nom de "surplus-killing"

SITE : "le loup en France" OFB

BIBLIOGRAPHIE :

-1 La lupomania et les fabriques de loups font mal au loup Article de Michele Corti (Ruralpini)
<http://www.ruralpini.it/Commenti31.12.13-La-fabbrica-dei-lupi.html>

-2 www.cerpam.fr/seminairepredation.html

-3 Attaques de loups aux personnes en Espagne : cas avérés et motifs. 26 novembre 2010 – Javier Plano
<http://animalastnews.blogspot.fr/2010/11/26-nov-2010-ataques-de-lobos-personas.html>

-4 La prédation du loup sur les ongulés sauvages : impacts directs et indirects. Faune Sauvage, n°306, 1 er trimestre 2015.

Quelques Chiffres à retenir

Meute : 4 à 5 loups adultes en moyenne (certaines meutes peuvent atteindre 10 loups avant reproduction)

Maturité sexuelle : 2 ans

Rut : Février-Mars

Gestation : 62 jours

Naissance : mi-mai

Portée : 4-5 louveteaux en moyenne

Sevrage : 4 à 6 semaines, puis nourris à la viande. Participe à la chasse dès l'automne à 5 mois.

Survie : 60 % pour les louveteaux 80-90 % pour les adultes.

Longévité : 12 à 14 ans en nature (âges maximum connus en France)

SITE : "le loup en France" OFB

LES EFFETS DE LA PRÉSENCE DU LOUP SUR LA DYNAMIQUE DES POPULATIONS DE CERVIDÉS VERCORS - FRANCE

Fédération des chasseurs de la Drôme

Suite à un demi-siècle d'évolution et de modification du paysage rural montagnard français et après de nombreuses opérations de repeuplement ainsi que la mise en place des plans de chasse, les populations de Cervidés sont en pleine expansion tant démographique que spatiale. Avec elles, et grâce à un contexte légal européen favorable, nous assistons au retour des loups dès 1992 dans le Parc National du Mercantour. Dans les départements de la Drôme et de l'Isère sur les Hauts Plateaux du Vercors, son arrivée ou son passage est officiellement annoncée en 1998 (Réseau Grands Prédateurs – Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage).

C'est alors que de "vieilles" craintes réapparaissent et génèrent de nombreux et nouveaux conflits. D'une part avec les éleveurs et les berger qui n'ont plus l'habitude de travailler sous la contrainte de la pression de prédatation et qui voient en ce retour une mise en péril de leur profession déjà bien mise à mal. D'autre part avec les chasseurs qui, après de nombreux efforts pour développer ou renforcer les populations de grand gibier et une politique de gestion plutôt "conservatrice", perçoivent le loup comme "le concurrent potentiel" qui va concourir à limiter les populations d'ongulés sauvages.

Les nombreuses attentes et interroga-

tions de la part des populations humaines locales vivant sur ces territoires sont restées dans un premier temps sans réponses. En effet, il est encore bien difficile, même aujourd'hui, d'apporter des explications très précise sur l'impact des loups quand il n'existe aucune étude, ni aucun recul sur ce sujet, surtout en France. Extrapoler les expériences américaines est bien hasardeux car nous ne sommes pas du tout dans les mêmes configurations de populations proies, de populations prédatrices, d'écosystèmes... De plus, les opinions quant au rôle du loup dans la régulation des populations proies sont souvent divergentes (Glowacinski & Profus, 1997).

C'est pourquoi la Fédération Départementale des Chasseurs de la Drôme a initié dès l'année 2007 une étude qui permet d'analyser et de mieux comprendre le fonctionnement des populations d'ongulés sauvages confrontées à la présence des loups (focus sur les proies sauvages). Cette étude se poursuit toujours actuellement et s'est même amplifiée en 2017 avec la mise en place et le test de pièges photographiques sur de nouvelles zones où la présence des loups est plus difficilement détectable (focus sur le prédateur, reproduction, zone de passage, technique de chasse ...). D'autres suivi et/ou enquêtes sont faits régulièrement avec nos dé-

tenteurs, chefs d'équipes et partenaires de terrain pour suivre l'expansion du prédateur dans le département mais également recenser de manière non-exhaustive ses proies (nombre, espèce, report de prédation...)

La principale difficulté de ces études ou suivis résident dans la superposition des différentes échelles de travail et de perception. D'une part, le suivi et la gestion des ongulés sauvages s'opèrent essentiellement à l'échelle d'unités de gestion biogéographiques pertinentes sur le plan biologique (de 7 000 à 22 000 hectares par unité de gestion) et, en second lieu, à l'échelle beaucoup plus locale et administrative des communes (avec l'application des plans de chasse). D'autre part, le bilan de l'action du loup s'exerce donc sur des superficies bien supérieures à celles utilisées pour la gestion administrative courante des ongulés sauvages. En effet, le domaine vital annuel du loup est généralement compris entre 15 000 et 35 000 hectares (Kora, 2005 – Jedrzejewski et al, 2007 – Webb et al, 2009) et peut englober donc une à deux unités de gestion cynégétique. L'impact biologique réel de la prédation devrait s'apprécier à l'échelle du domaine vital de la meute, mais l'impact perçu par le gestionnaire cynégétique s'exerce logiquement bien plus à l'échelle de l'unité spatiale dont il a la gestion

(la commune). Enfin, l'impact sociologique (non moins négligeable) du loup n'est pas ressenti et vécu par les habitants locaux de la même façon selon que l'on est en zone centrale d'activité d'une meute de loups ou en zone périphérique, ou encore en zone de passage.

C'est donc dans ce contexte que se place nos différentes études dont les objectifs sont d'appréhender le prédateur, suivre son expansion tant spatiale que démographique, et de mieux comprendre l'impact direct et indirect sur nos populations proies. L'idée sous-jacente est de contribuer à définir une démarche basée sur des analyses et conseils techniques visant à la mise en place d'une gestion durable des systèmes "prédateurs-proies" à l'échelle tant des unités de gestion des populations d'ongulés sauvages que des "unités locales" constituées par les territoires des détenteurs de droit de chasse.

A travers ces études, nos connaissances :

1-UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DES PRÉDATEURS

L'impact du loup n'est pas le même selon que l'on est :

- en phase de colonisation,
- en phase d'installation d'un ou de deux individus ou d'une meute,
- au cœur du territoire des loups,
- en périphérie du territoire de la meute,
- ou entre deux meutes en "zone tampon".

Un loup en phase de colonisation est généralement en présence d'une faune sauvage moins vigilante. La prédation s'exerce donc sur tous types d'animaux de taille moyenne (jeune, adultes, vieux, mâle ou



Loup - Photo FDC 26

femelle, malade ou en bonne santé) avec une consommation unique (4 à 5kg) sans aucun retour sur la proie. En meute, les besoins énergétiques augmentant, les proies sélectionnées seront de tailles plus importantes. Les retours sur carcasses deviennent plus fréquents et les proies sont entièrement consommées.

La topographie et la végétation augmentent les probabilités de détection des proies par les loups et leurs chances de prédation.

La présence de troupeaux domestiques facilite l'installation du prédateur mais d'une manière générale, les animaux sauvages sont des proies de prédilection et leur présence en bonne densité est un élément déterminant. La faune sauvage représente environ 80% du régime alimentaire contre 20% pour les proies domestiques.

La technologie moderne (piège photographique) vient également en aide pour le suivi de ces espèces. Au travers l'analyse des 70 pièges photos (pièges fixes avec

cartes SD à relever tous les mois et pièges GSM avec envoi des photos sur smartphone) et plus de 4 années de photos, des informations importantes sur le comportement de la faune sauvage et les loups sont récoltées. La fédération a d'ailleurs bénéficié d'une aide financière de la Région Auvergne Rhône Alpes pour le suivi du prédateur avec cette technologie. Le piège photo devient une aide cruciale sur les secteurs où il y a peu de neige et où peu d'observateurs de terrains sont mobilisables. Il est possible d'individualiser certains individus mais seulement sur une certaine période de l'année. Cela nous a permis de mettre en évidence l'existence de reproduction sur des zones où le suivi estival par hurlements provoqués ne donne pas toujours les résultats escomptés. Selon les zones du département, on arrive même à constater un décalage dans les naissances des louveteaux (photos de la louve gestante ou allaitante...). Selon la qualité des appareils, nous avons pu avoir les déplacements à plusieurs reprises de la meute au complet (13 individus), des comportements de jeux, de soumission, de régurgitation, des comportements

ments d'entrée en œstrus (jeux mâle-femelle) ...

On a pu constater, avec l'analyse des photos, une modification du comportement de la faune sauvage en présence des prédateurs (modification des horaires de déplacements, augmentation de la vigilance...). Tous les déplacements réguliers de la faune sauvage semblent s'arrêter quand les loups parcouruent leurs territoires. Depuis 2017, les analyses des photos nous montraient pour l'ensemble des pièges photos, une diversité d'espèces présentes (nombre, naissances...) aujourd'hui, en 2020, on n'observe plus aucun mouflon. Le chevreuil devient difficile à détecter mais quand on peut le prendre en photo (souvent dans des endroits où l'on ne pense pas le trouver), il est rare de voir une chevrette suitée ou alors pas longtemps. Il en est de même pour les chamois. Cette année, on observe des chevrées uniquement de femelles et de subadultes, pas de cabris. Pour les biches, cela diffère d'un secteur à un autre mais à la différence du chevreuil, les biches vont se réfugier à proximité des habitations pour élever leurs jeunes. Toutes celles qui sont, là où théoriquement on devrait les trouver, ne sont pas ou plus suitées.

2 – UNE MEILLEURE CONNAISSANCE DE L'IMPACT DIRECT ET INDIRECT DU PRÉDATEUR SUR LES PROIES

Il semble important d'éclaircir rapidement les notions d'effets directs et indirects de la présence des loups. L'effet « direct » de la prédation à des conséquences sur le taux de mortalité dû aux animaux consommés (ce qui se traduit par la chute des effectifs).

Pour essayer d'estimer l'importance de la prédation des loups sur les proies sauvages, la FDC a mis en place différentes enquêtes auprès de nos chasseurs tout au long des années (fiche de mortalité, page dédié au loup dans le cahier de battue, application smartphone...). Dès qu'ils constatent un acte de prédation, les détenteurs ont la consigne de nous appeler. Dans la mesure du possible, nous établissons ensemble une fiche de constat du réseau grand prédateur (photos à l'appui) notamment sur les nouveaux secteurs de présence.

Toutefois, la découverte de cadavres de proies sauvages est vraiment aléatoire. Cela est fonction de la période de l'année, de la taille de la proie, de la configuration et de la végétation de la zone, de la pression d'observation humaine, de la présence de neige... Toutes les proies prédatées ne sont évidemment pas découvertes. Il est possible de sous-estimer de 50% à 60% la prédation des loups par rapport au nombre de proies découvertes (Bourgeois, 2009 – Sand et Al, 2005 – Jedrzejewski et al, 2002). **L'estimation d'un nombre de proies consommé par loup ou par meute est purement hasardeuse et dans tous les cas sous-estimés !!!**

Mais toutes ces informations sur la prédation de la faune sauvage sont primordiales et elles peuvent permettre d'anticiper le risque de prédation sur les troupeaux domestiques. Aujourd'hui également, beaucoup de nos chasseurs sont équipés de pièges photos, nous sommes donc régulièrement sollicités pour confirmer ou non une photo du prédateur avant même de trouver une première carcasse de proie sauvage et/ou domestique.

Il y a le ressenti général des chasseurs

pendant la période de chasse. Même si ce ressenti n'a rien de scientifique, les locaux connaissent bien leurs territoires, la façon de travailler des chiens, les axes de passages et de fuite des animaux traqués pendant la chasse. Quand le loup est dans le secteur, les choses sont différentes. Certains chiens ont des comportements de craintes et ne veulent pas toujours chassés (ce n'est pas la majorité des cas), la faune sauvage a déserté tout un pan de la montagne pour se réfugier en plaine, dans les habitations, dans les haies, en bord de route ...

Ces ressentis sont également bien visibles lors des opérations d'Indices nocturnes, où il devient de plus en plus régulier d'observer les loups, d'observer des animaux très fuyants aux moindres bruits ou à l'inverse on peut voir des rassemblements importants d'animaux (jusqu'à 17 chevreuils ensemble). Au travers l'analyse des différents indicateurs de changements écologiques que la fédération a mis en place depuis de nombreuses années sur les différents massifs du département (indice nocturne, poids, longueur de pattes), on constate les effets de la présence des loups : baisse des effectifs, diminution de la masse corporelle des individus... Les indicateurs ne réagissent pas tous au même moment pour toutes les espèces. Le régime alimentaire du loup est différent selon que le loup est en phase d'installation ou de colonisation, qu'il soit seul ou en meute, et en fonction de l'abondance et la vulnérabilité des proies (meilleur rapport coûts / bénéfices en termes de temps de recherche et facilité de capture). Chaque loup, chaque meute est bien différente. Chaque situation vécue et chaque ressenti ne sont pas transposables sur

un autre site. Mais aujourd’hui dans la Drôme, à l’échelle départementale, c’est bien le chevreuil qui paie un lourd tribu sous la dent du loup. Selon les secteurs, le cerf peut également souffrir de cette prédatation…

Beaucoup, moins visible mais quasi plus important que la prédatation en elle-même, ce sont les effets dits « indirects » comme le stress (perte de poids), l’avortement, les changements de comportement et de zone de gagnage (Creel & Christianson, 2008). Les proies subissent un stress chronique. Elles sont contraintes à redoubler de vigilance et elles doivent chercher en permanence de nouveaux secteurs de tranquillité, en dépit de la qualité des ressources alimentaires. Ces effets indirects, moins perceptibles, peuvent représenter une proportion non négligeable de l’impact global du prédateur sur ses proies, voire se traduire in fine par une augmentation de la mortalité. Ces nombreux efforts ont des conséquences non négligeables sur leur masse corporelle, sur leur état physiologique et leur survie :

- de la qualité et de la tranquillité du site va dépendre le poids des animaux,
- du poids (seuil déclencheur) va dépendre l’entrée en oestrus chez les femelles,
- du poids va dépendre la survie de la mère aux dépens du jeune (avortement),
- du poids de la mère va dépendre le poids de naissance du jeune,
- du poids de naissance du jeune va dépendre sa propre survie estivale et hivernale,
- de la survie du jeune va donc dépendre le renouvellement de la population.



Loup - Photo FDC 26

3 – LES REPERCUSSIONS SUR LE PLAN DE CHASSE

Le plan de chasse, dont la détermination annuelle repose sur une estimation des effectifs présents tout en respectant un équilibre agro-sylvocynégétique, a pour objectif le développement des populations de grand gibier. Les attributions reflètent la perception de l’état de la population par les acteurs locaux et les réalisations représentent l’impact des prélèvements par la chasse sur ces populations. En pratique, un taux de réalisation élevé et stable indique que les animaux sont présents et prélevés sans difficultés, sous l’hypothèse que la pression de chasse mise en œuvre ne varie pas. En effet, si cette pression augmente pour compenser une plus grande difficulté à prélever le nombre d’animaux prévus, alors le taux de réalisation, même stable, ne renseigne plus sur l’état de la population, dont les effectifs peuvent avoir cependant diminué. A l’inverse, une baisse

du taux de réalisation a plusieurs significations : une baisse de la population (difficulté à “réaliser”), un décalage entre le niveau des attributions et le niveau de la population, une pression de chasse trop faible (Mésochina et al. 2000), ou encore des animaux plus vigilants et plus difficiles à chasser. D’une manière générale, le plan de chasse est un véritable outil de gestion de la faune sauvage par la chasse qui a permis d’accompagner l’augmentation des populations de cervidés au niveau national (Mésochina et al. 2000), très probablement en n’autorisant que des prélèvements inférieurs à l’accroissement naturel des populations exploitées. Toutefois, ces dernières années, on ne peut que constater la moindre efficacité de cet instrument pour gérer le développement des dommages causés aux forêts et aux cultures agricoles (Charlez, 2008). Aujourd’hui, se pose la question de la sensibilité de cet outil en présence d’un grand prédateur.

Après avoir ressenti, la baisse des effectifs des populations de mouflons et de chevreuils, les plans de chasse ont été diminués en conséquence (les attributions et les réalisations du plan de chasse "chevreuil" sont divisées par 2,15 en 10 ans). Les détenteurs de droit de chasse ont baissé volontairement leurs attributions et leurs réalisations quand ils ont constaté d'une part une diminution des populations de cervidés et d'autre part l'installation des loups et le nombre de proies prédatées. Malgré une très forte réticence à la présence des loups, les chasseurs ont choisi d'accentuer encore plus leur effort de gestion et de préserver les populations de grand gibier afin d'assurer la pérennité de leurs loisirs. Actuellement, les populations de mouflons semblent être maintenues à un niveau bas. Le plan de chasse "mouflon" pour la commune de Bouvante (par exemple) a été divisé par 20 en huit ans (réalisation en 2001 : 101 mouflons – réalisation en 2009 : cinq mouflons – attribution et réalisation à 0 depuis 2018). Autre exemple sur cette même commune avec le chevreuil, commune au cœur de la zone de présence des loups, dont le plan de chasse a été divisé par six en 10 ans (réalisation en 1998 : 263 chevreuils – réalisation en 2008 : 44 chevreuils). Une stabilisation des réalisations a été constatée jusqu'en 2012, puis une légère augmentation des réalisations jusqu'en 2019 : 72 chevreuils. Mais cela est de courte durée car pour la saison à venir, de nombreux détenteurs nous demandent des recours plans de chasse à la baisse (minimum 20%) à l'échelle départementale (zone historique de présence des loups mais également toutes les nouvelles zones où les loups sont présents depuis 2-3 ans). Les mouflons et les chevreuils semblent avoir été sur cette zone des proies privilégiées des loups notamment en phase d'installation de ces derniers. Après avoir constaté un re-

port de prédation du mouflon vers le chevreuil, on remarque depuis au moins 2010 un report de prédation des loups, du chevreuil sur les cerfs. Ce changement est certainement lié au fait que la population de chevreuil étant plus basse et plus vigilante, les loups ont plus de difficultés à les chasser. D'autre part la meute de loups s'agrandissant, ces derniers ont à la fois besoin de prédaire des animaux de tailles plus importantes et plus de facilités à y parvenir. Cette baisse ressentie sur le terrain est constatée par les différents indicateurs de changement écologique mis en place mais à des degrés différents. Le cerf semble « sortir son épingle du jeu », pour le moment, car les loups ont besoin d'être constitué en meute conséquente pour pouvoir prédaire avec succès un cerf. Localement, sur les zones de présence historique des loups, les détenteurs sont de plus en plus nombreux à nous signaler leurs difficultés à réaliser leurs plans de chasse et notamment tous, soulignent l'absence de jeunes.

4 – CONCLUSION

La FDC 26 a fait le choix très tôt d'étudier le loup dans sa relation aux ongulés sauvages drômois. Les études faites sur le grand canidé dans des pays totalement différents au plan écologique et sociologique l'imposaient.

Le choix politique de la Région Auvergne Rhône-Alpes de subventionner ses FDC pour une partie de leurs études a permis en Drôme, d'acquérir une flotte fournie de pièges photographiques et de développer une réelle expertise de ses personnels dans ce type de suivi ; celui-ci a complété les suivis plus classiques engagés depuis 2007.

Ces études vont se poursuivre dans les années qui viennent et ce, quelle que soit l'évolution concernant la gestion par l'Etat du loup.

En effet si les impacts négatifs sur les paramètres démographiques sont certains pour le grand gibier, il sont complexes ; nos études montrent qu'ils évoluent dans le temps en fonction de l'état des populations d'ongulés proies ; ainsi la pression initiale importante du loup sur le chevreuil semble entraîner de nos jours un report sur le cerf ; gérer quantitativement ces espèces, comme la fédération le fait en ayant mis en place les ICE pour mesurer l'évolution de tous les ongulés gibiers, impose déjà de continuer nos recherches.

Mais l'impact du loup dépasse les seuls paramètres démographiques des populations proies ; l'éthologie même de celles-ci est modifiée.

La désertion temporaire des territoires de chasse par les ongulés en présence des meutes lupines, en est l'exemple le plus visible et se doit d'être étudiée, pour son influence sur l'activité cynégétique à court terme ; déjà lors des dénombrements préalables à la définition des plans de chasse locaux ; mais après dans la réalisation même des quotas si les animaux désertent plus ou moins longtemps le secteur.

Ainsi c'est la pertinence de la territorialisation légale actuelle du prélèvement cynégétique qui pourrait devenir obsolète, en empêchant les chasses locales de répondre aux obligations d'atteindre les équilibres agro-sylvocynégétiques.

De nombreuses raisons donc de suivre toujours plus finement le loup en Drôme, en espérant que l'Etat définira dans l'avenir une vraie politique de gestion de l'espèce.

Remi Gandy,

Président de la Fédération des chasseurs de la Drôme.

Malory Randon,

Technicienne, Fédération des chasseurs de la Drôme, en charge du dossier loup.

LE LOUP, LA CHASSE ET LES CHASSEURS

FNC, groupe Grand-Prédateurs

En France, le loup gris (*Canis lupus*) poursuit sa colonisation spatiale et numérique. Depuis ce jour du mois de novembre 1992 où un jeune loup mâle est abattu sur la commune d'Aspres-les-Corps dans le département des Hautes-Alpes, le chemin parcouru par le retour du loup dans notre pays a fait couler beaucoup d'encre et de salive. Loin du clivage stérile des pros et des antis, la position des chasseurs se veut pragmatique et s'inscrit dans les logiques de développement durable des territoires, soucieuses de la préservation de la biodiversité, de l'Homme et de ses pratiques.

Initiateurs et pilotes du dossier Médialoup lancé en 2012, les chasseurs se sont engagés depuis plus d'une décennie pour apporter leurs contributions aux suivis du prédateur. Ils sont aussi force de propositions au sein du groupe national loup, piloté par le ministère et dans lequel j'ai l'honneur de siéger en qualité de président du groupe grand-prédateurs à la FNC et représentant des intérêts cynégétiques. Si je reconnaissais que des avancées ont été mises en œuvre pour intégrer les chasseurs dans les opérations de régulation, je constate aussi plus amèrement un vrai retour en arrière quant à leur sollicitation.

Point de situation...

Au premier semestre 2020, l'office français de la biodiversité (OFB) annonce qu'à la faveur des indices et observations recueillis par le réseau des observateurs (dont les chasseurs sont des membres actifs), les modèles statistiques confirment la présence de 580 loups en France. Ils en annonçaient une grosse centaine en 2010. Au-delà du chiffre qui fait débat mais dont nous pouvons comprendre la difficulté de précision, il est en revanche, un indicateur particulièrement intéressant à suivre : c'est celui du nombre de meutes et du nombre de zones de présence permanente. Une ZPP est un territoire sur lequel au moins 3 indices de présence ont été relevés pendant 2 hivers consécutifs. En 2010, 25 ZPP dont 15 meutes occupaient le territoire français, en étant majoritairement réparties sur l'arc alpin et dans une moindre mesure les Pyrénées et le massif central. En 2020, c'est près de 100 ZPP qui sont recensées par l'OFB et ce nombre continu de croître bien au-delà des seuls massifs montagneux français.

Malgré les tirs de prélèvement prévus par le gouvernement dans le cadre du plan loup national, la progression de 20 % par an de la population est de mise et

aujourd'hui, en France, près de 50 départements sont concernés par la présence du loup. Le moins que l'on puisse dire, c'est que cette extension, spatiale et numérique, inquiète le milieu rural et le landerneau cynégétique.

Face à cette inquiétude, en 2019, j'ai organisé une journée de travail sur la présence et la situation du loup en France avec toutes les fédérations départementales de chasseurs concernées par le prédateur. Tous étaient unanimes : l'impact du super prédateur sur la faune sauvage s'intensifie avec l'évolution des effectifs et celle, tout aussi impressionnante, du nombre de zones de présence permanente (ZPP) de l'espèce. Comme un seul homme, nous avons déploré également que le plan national loup ne tienne pas compte de l'impact sur la faune sauvage mais aussi sur la biodiversité, tant sa présence peut remettre en cause l'existence même de l'élevage au cœur de certains territoires.

Une position étatique ambiguë...

Il est urgent que les choses changent !

Le loup coûte 40 millions d'euros par an au contribuable français pour protéger les troupeaux et indemniser les éleveurs au titre des dégâts qu'il commet. Ce coût n'intègre pas ceux liés au fonctionnement et au suivi de l'espèce ou encore celui de la « brigade loup » de l'OFB, estimé à 500.000 euros par année.

Fin 2018, l'état lui-même avait fixé à 500 loups l'effectif à atteindre pour avoir en France une population viable. Dès 2019, l'OFB estimait leur nombre à 530 et à 580 en 2020. Le seuil de viabilité est donc très largement atteint.

Dès 2019 et au nom de la FNC, j'ai proposé au ministère de la transition écologique et solidaire ainsi qu'au ministère de l'agriculture et de l'alimentation une série de mesures cohérentes et efficaces, visant à engager l'état français dans la



Loup - Photo Pixabay

voie d'une gestion durable du loup, respectueuse des acteurs du territoire et du maintien de la biodiversité :

Mesures proposées dans le cadre de la gestion de l'espèce :

- ✓ Demander le classement du loup à l'annexe V de la directive Habitat faune flore.
- ✓ Fixer le plafond de prélèvement annuel du loup à 25 % de l'effectif minimum retenu (EMR)
- ✓ Supprimer la différenciation territoriale dans la mise en œuvre des interventions.

Mesures proposées dans le cadre des actions de tirs :

- ✓ Possibilité aux préfets de mobiliser plus facilement les tirs de prélèvement renforcés en action de chasse aux grands gibiers, dès le 1er juin (tirs d'été).
- ✓ Faciliter la participation des chasseurs aux tirs de défense et tir de défense renforcé avec la possibilité d'utiliser la caméra thermique.
- ✓ Expérimenter des nouvelles méthodes de régulation (tirs sur carcasses, création de meutes créancées).
- ✓ Mise en place d'une équipe de chasseurs formés et pilotés par les fédérations et à même d'intervenir aux cotés des éleveurs, de l'OFB et des lieutenants de louveterie.

Mesures proposées dans le cadre du suivi des populations :

- ✓ Maintenir un plafond d'effectif à 500 loups en France et avoir une déclinaison par massif.
- ✓ Évaluer le coût réel du loup en France et par département. Le communiquer au grand public.
- ✓ Avoir une réelle transparence sur les suivis pilotés par l'OFB
- ✓ Obliger la publication de rapport génétique sur les contrôles des parcs à loup et le marquage de leurs individus.

Pour l'heure, ces mesures proposées n'ont pas eu d'écho. C'est d'autant plus regrettable que l'efficience des mesures en place reste très nettement imparfaite, inadaptée et ne permet pas d'apaiser les inquiétudes réelles du monde rural où la pression monte dangereusement. Toutes les expériences confirment que le loup est une espèce sauvage dotée d'une formidable faculté d'adaptation, capable de se jouer des clôtures, des parcs de nuit et même des chiens de protection dont la présence n'est d'ailleurs pas sans conséquence sur le tourisme et la petite faune sauvage, patrimoniale et emblématique. Il est temps que la raison l'emporte. Une prise en compte des contextes locaux et une gestion pragmatique à des échelles

territoriales cohérentes devient urgente, au risque de voir apparaître des situations aussi ubuesques qu'humainement et écologiquement dramatiques. Comme les agriculteurs, face à l'évolution numérique et spatiale du loup dans le département, les chasseurs s'inquiètent. Ils s'inquiètent de l'impact négatif sur la biodiversité que généreraient la désertification agricole des alpages notamment ainsi que des conséquences de la dent du prédateur sur les effectifs d'ongulés sauvages qui sont aujourd'hui gérés durablement, collégialement, pour le plaisir de tous.

Une étude pour connaître l'impact sur la faune sauvage...

Les chasseurs de France ont montré leurs capacités à gérer durablement la faune sauvage. Ils sont dépositaires d'une base de données colossale sur les ongulés sauvages, proies des grands prédateurs et du loup en particulier. Afin d'apporter des éléments objectifs et faire bouger le sinistre dogmatisme, la FNC souhaite mettre en place une étude visant à mesurer l'impact du loup sur les ongulés sauvages, en mesurant son influence sur les tableaux de chasse. Ce travail scientifique intègrera une analyse préalable des données (précisions, rigueur, manques, compléments). À l'issue, une publication scientifique





Loup poursuivant une biche - Photo DERUAZ, chasseur de Haute Savoie

pourrait être envisagée pour crédibiliser la démarche et montrer, incontestablement, l'impact réelle du prédateur sur la nature.

Un congrès national pour faire sortir le loup du bois...

Dans quelques mois, à l'endroit des acteurs (élus et professionnels) de la ruralité mais aussi des représentants institutionnels, la FNC m'a demandé d'organiser un colloque national sur le loup. Il visera en interne à informer et échanger de manière factuelle et concrète avec le réseau des fédérations de chasseurs afin qu'il se positionne et s'engage. En externe, ce congrès se veut porteur d'idées fortes auprès des décideurs sur la question du loup et vecteur de vérités auprès du grand public.

La société évolue et l'accentuation du clivage ville / campagne m'inquiète. Nous devons faire entendre notre voix du bon sens. Le loup peut avoir sa place mais ses effectifs doivent être adaptés aux contextes locaux et aux situations agricoles, touristiques et faunistiques. Nous devons accentuer notre militantisme pour une gestion du loup adaptative, massif par massif. Seule cette orientation de gestion, qui a largement fait ses preuves pour d'autres espèces, permettra de garantir

aux territoires où sévit le loup un avenir durable, apaisé et écologiquement riche. Dans cette voix nous savons pouvoir compter sur le soutien, qui ne doit pas s'essouffler, de nos partenaires historiques que sont les agriculteurs et les forestiers...

Au-delà du loup c'est de la compréhension et de l'acceptation de la culture rurale dont il est question.

André Mugnier,
Président du groupe «grand-prédateurs»
de la FNC,
Président de la Fédération des
chasseurs de Haute-Savoie.



Loup prélevant un ongulé sauvage - Photo Philippe BOGEY, chasseur de Haute Savoie

LA CHASSE DU CERF EN ETE EN MONTAGNE

Les chiffres des tableaux de chasse des grands animaux ne cessent de progresser : en 30 ans, c'est une multiplication prodigieuse.

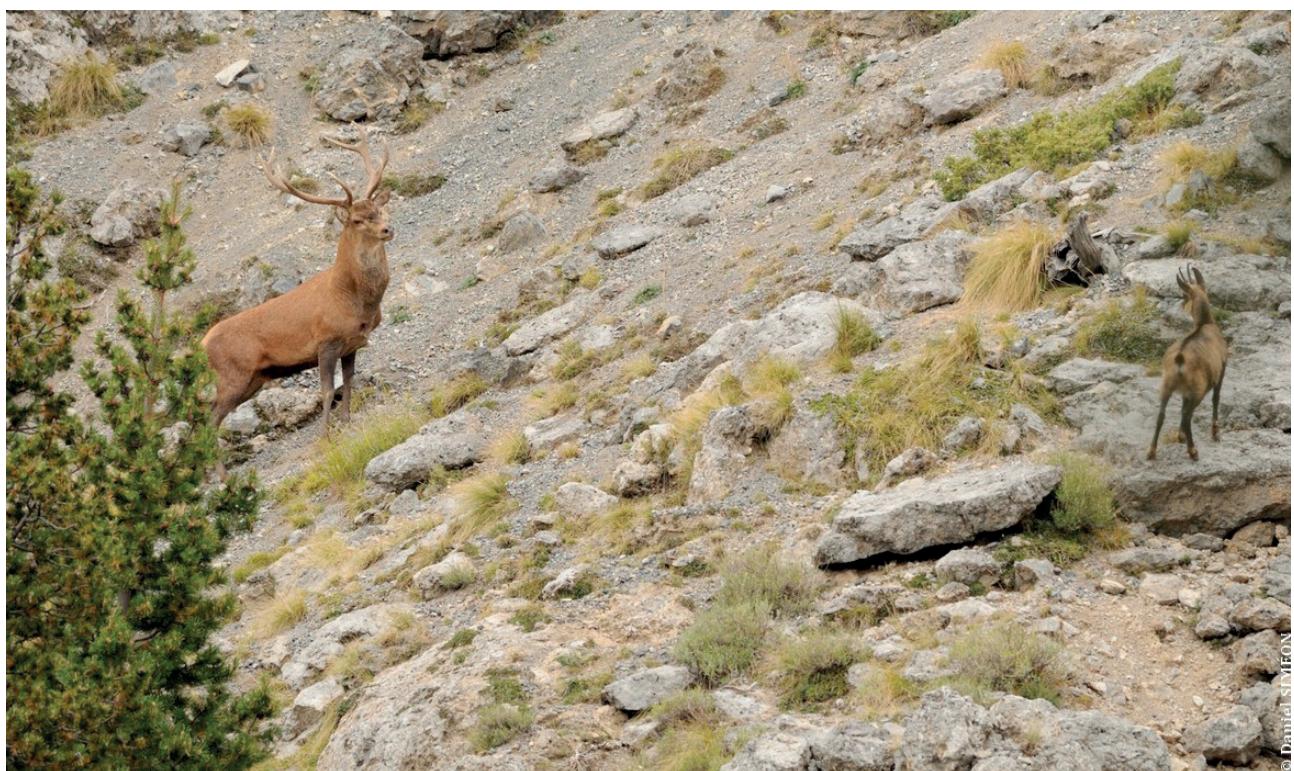
Là où on prélevait une centaine d'animaux, on atteint pratiquement aujourd'hui le millier et le plan de chasse s'est adapté aux augmentations de population. En Savoie, il s'établit ainsi à 24 animaux autorisés en 1980, 497 en 2000, 2819 en 2018. Tous les départements de montagne voient ainsi leur population de grands cervidés augmenter de façon considérable.

Je ne développerai pas ici les problèmes posés par cette augmentation qui, si elle peut être satisfaisante pour le chasseur – avec plein de nuances dans cette « satisfaction » - est loin d'être du goût des forestiers pour qui

cet animal est la source de tous les maux, ou presque, de la forêt. Nous savons tous que la réalité est un peu plus complexe, mais la recherche de ce sacré équilibre agro-sylvo-cynégétique ressemble de plus en plus à un travail d'équilibriste. Et aujourd'hui, ceux sont nos fédérations de chasseurs qui se collent à l'exercice, avec des équations à résoudre où les inconnues sont de plus en plus nombreuses. La pression des forestiers est toujours – je dirais même de plus en plus – présente, nos détenteurs regardent souvent plus les attributions du voisin et entrent souvent dans le double jeu d'une demande excessive tout en se plaignant d'attributions qui risquent de mettre à mal l'espèce, les non-chasseurs sont de plus en plus nombreux à vouloir profiter du

brame, le mythe de l'animal sauvage s'est emparé du plus grand mammifère de nos forêts, et j'en passe...

Le fait est avéré : nos départements de montagne sont aujourd'hui largement colonisés par l'espèce : 92 cerfs prélevés en Alpes Maritimes en 1986, 1243 en 2017, 1000 en Ariège, 1555 dans les Vosges en 2018, 5029 attributions au plan de chasse en 2018, pour les 2 départements savoyards (tableau 1). Cette colonisation fait aussi la part belle aux grands prédateurs : le loup contribue de plus en plus aux prélèvements et nous avons impérativement besoin d'études nous montant précisément la part des prédateurs pour adapter nos plans de chasse ... à défaut d'autres solutions. Ces études sont tout aussi indispensables pour mieux connaître



© Daniel SIMEON

l'animal et cette meilleure connaissance sera un gage de meilleure gestion cynégétique.

Nous avons mené de 2006 à 2015, deux études développées dans le cadre du programme multi-partenarial franco-suisse INTERREG, visant à suivre l'évolution du cerf dans l'arc du massif jurassien et à mettre en œuvre une politique d'aménagement de l'environnement adaptée. La zone concernée intègre en partie trois départements français (l'Ain, le Jura, le Doubs) et huit cantons helvétiques (Jura, Vaud, Genève, Berne, Neuchâtel, Bâle-Campagne, Soleure et Argovie).

Ayant disparu du massif jurassien à la fin du 18ème siècle, le cerf recolonise nos forêts depuis quelques décennies, mais sa présence pourrait modifier l'équilibre forestier et agricole. Chasseurs et forestiers s'associent pour développer une gestion concertée de la population afin d'optimiser ce renouveau de la biodiversité.

Le massif jurassien, considéré de moyenne montagne, est en phase de colonisation par le cerf élaphhe. Ce projet a été construit autour d'enjeux environnementaux (biodiversité, interactions entre espèces, préservation des habitats) et socio-économiques (production forestière, activités locales) forts pour le massif jurassien. Il contribue au respect de l'équilibre agro-sylvo-cynégétique.

Un des points forts de cette étude a été d'équiper de balises GPS des biches dans le département du Jura sur les forêts d'altitudes (Risoux et Massacre) situées entre 1100 et 1300 mètres. Les résultats ont confirmé ce que nous pressentions, mais sans en avoir confirmation absolue. Dès que la neige atteint quelques dizaines de centimètres de hauteur, les biches descendent des hauteurs jurassiennes pour se réfugier dans la partie basse, en particulier dans la forêt de Gex

dans l'Ain. On assiste ainsi à un paradoxe : les animaux soumis au plan de chasse dans le Jura ne peuvent être tirés si la neige est précoce puisqu'ils ne sont plus là, alors que nos voisins voient arriver une pléthore d'animaux qu'ils n'ont pas intégrés dans leur plan de chasse, et ne peuvent donc tirer. La difficulté est renforcée par le fait qu'on est totalement tributaire des variations météorologiques d'une année sur l'autre, en plus du mouvement de réchauffement qui va impacter très fortement la moyenne montagne, c'est-à-dire qu'on ne peut anticiper ces mouvements.

La seule solution, jusqu'à ce jour, a été d'avancer au maximum la date d'ouverture autorisée par la réglementation actuelle, soit le 1er septembre.

Maintenant, il paraît souhaitable que la date d'ouverture de la chasse individuelle, à l'approche et à l'affût, en été, soit avancée.

L'ouverture du cerf en été, au 1er août est, d'ailleurs, déjà appliquée dans les départements d'Alsace-Moselle dont une partie non négligeable est en zone montagneuse.

Quelles en seraient les conséquences avantageuses pour la chasse ?

Tout d'abord, cela permettrait de réaliser plus facilement les plans de chasse, même si les prélèvements avec ce type de chasse – il s'agit exclusivement d'approche ou d'affût individuel – restent toujours modestes, et, si c'est plus rare, les neiges précoce peuvent aussi amputer la saison de chasse. Ce tir permet de choisir son animal, correspond à une éthique et on doit le promouvoir pour éviter le « tout battue » qui s'empare très

souvent du monde de la chasse.

Ensuite, je pense à deux gros arguments de type « politique ». D'une part, devant la poussée anti-chasse, il faut nous battre évidemment pour conserver les dates de chasse actuelles, mais aussi pour conquérir ou reconquérir de nouvelles périodes. Là au moins, nous pourrons compter sur le soutien des forestiers qui ne s'opposeront pas, au contraire, à une telle décision. D'autre part, j'ai pu constater cette année que la chasse d'été au chevreuil était de plus en plus mise en cause. Le fait qu'on tire le renard à cette occasion en est une des raisons, mais pas seulement. On voit apparaître des raisons sécuritaires pour justifier son interdiction, et c'est un comble, les accidents avec ce type de chasse étant rarissimes. Mais il nous faut consolider ce type de chasse et l'extension à une autre espèce est un très bon moyen pour montrer que nous défendons nos droits.

Enfin, on ne peut occulter l'aspect économique. Pour beaucoup de nos sociétés de chasse, et en particulier les ACCA, un effet de ciseaux se fait de plus en plus sentir. On a un nombre de chasseurs qui diminue, et les coûts de la chasse pour le territoire (contribution dégâts, coût des bracelets,) eux augmentent. Ce type de chasse plutôt sportif dans nos montagnes a sans aucun doute une clientèle prête à venir chez nous, on le voit aussi avec le chamois. Autre facette intéressante de l'aspect économique, ces « nouveaux » chasseurs apporteront sur nos territoires ruraux une ressource touristique intéressante, même si le but n'est pas d'induire un tourisme de masse.

Quels peuvent être les obstacles.

Certainement pas du côté des forestiers, on en a déjà parlé. Je pense que l'administration pourrait sans doute se laisser convaincre au vu des

arguments avancés. Les anti-chasse continueront leur même discours, soyons en sûrs.

Je crains que les réticences les plus fortes soient du côté des chasseurs. D'une part, même si on a des difficultés financières dans une ACCA, le fait qu'un « étranger » puisse prélever un gibier, un beau mâle de surcroît, n'est pas toujours facile à faire passer. D'autre part, il faut aussi admettre que si la chasse à l'approche peine à s'imposer autant qu'elle le pourrait – et le devrait – dans bien des secteurs, c'est souvent parce qu'on veut garder le gibier pour le chasser de façon traditionnelle en battue aux chiens courants. C'est une chasse que j'adore, comme beaucoup d'entre vous. Mais il faudra bien, si la chasse française veut véritablement se

défendre face à toutes les attaques dont elle est la cible que tous les chasseurs, comme dans une battue bien organisée, tirent dans le même sens...et parfois laisse leur petit ego ou leur petit intérêt personnel à la cabane de chasse...

L'ANCM, lors de son assemblée générale du 2 juin 2018 en Aveyron a décidé à l'unanimité, de demander à la FNC de mettre en œuvre la demande d'avancer la date d'ouverture. En effet, compte tenu de l'augmentation des populations de cerfs en zone de montagne, de l'augmentation des dégâts aux forêts et de la difficulté de régulation de cette espèce en montagne, il paraît souhaitable que la date d'ouverture de la chasse individuelle,

à l'approche et à l'affut, en été, soit avancée au 1er aout.

Dans ce cadre général, chaque département en CDCFS et à l'initiative de sa fédération pourrait alors choisir la date qui lui convient et autoriser les prélèvements qu'il souhaite.

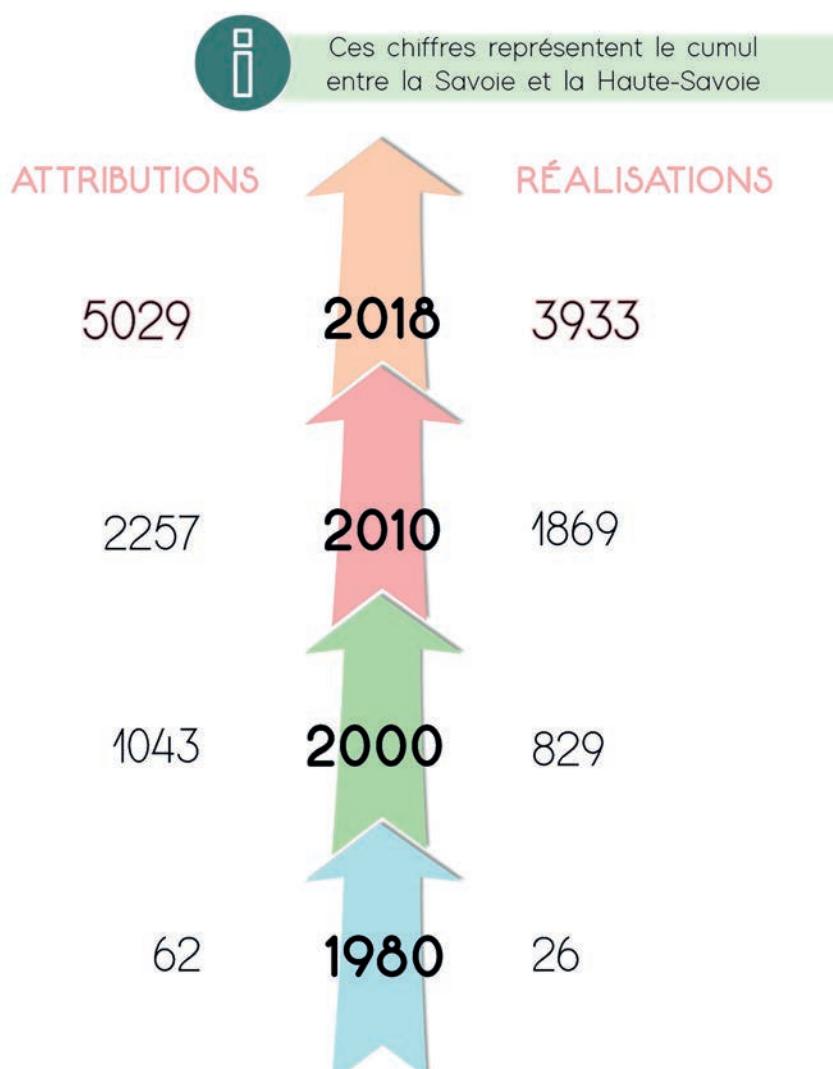
Cette mesure, permettrait de prendre de l'avance dans les réalisations ainsi que l'obtention des minimas.

Le 23 juillet 2019, l'ANCM a rencontré la FNC pour faire un point d'avancement de la demande et souhaiter sa mise en œuvre au plus tôt.

Christian Lagalice,

Président de la Fédération des Chasseurs du Jura

Tableau 1 : Evolution du plan de chasse depuis 1980



PLAN TRIENNAL DE GESTION DE LA FAUNE SAUVAGE

FEDERATION DEPARTEMENTALE DES CHASSEURS DES PYRENEES ORIENTALES

Le plan de chasse est l'outil réglementaire de gestion des espèces sauvages.

Son application engage les équilibres entre divers intérêts : environnementaux, agricoles, sylvicoles et cynégétiques.

Dans les Pyrénées-Orientales, ce plan est devenu triennal à partir de 2018 après de longues années de gestion annuelle. Il arrive à échéance en 2021. Comment cette modification de temporalité a-t-elle influencé la gestion des espèces, les relations entre les différentes parties prenantes et l'organisation interne de la FDC66 ?

Jean-Pierre SANSON, Président de FDC 66, a la réputation de gérer avec rigueur et compétence les destinées de sa Fédération. Ce qui l'amène souvent à anticiper les évolutions cynégétiques qui s'accélèrent inexorablement. Ce fut ainsi le cas pour la mise en place d'un des tous premiers circuits de valorisation de la ve-naison en France ou pour le choix d'un effort soutenu en matière de dématérialisation des process de fonctionnement et de communication de la FDC66. Cette volonté d'anticipation l'a donc naturellement porté vers une gestion triennale des plans de chasse...

Jean-Pierre SANSON > Le département des Pyrénées-Orientales a une identité cynégétique particulière. Depuis la mer en passant par les plaines, le piémont et la haute montagne, la diversité de nos biotopes nous offre une richesse d'espèces extraordinaire. Le revers de la médaille : le travail colossal que réclame leur suivi sur le terrain. Les équipes techniques de la FDC66 fournissent un effort considérable pour suivre les évolutions des populations et conseiller, sensibiliser, former, accompagner les gestionnaires de territoire de chasse dans la gestion de leur patrimoine cynégétique. Depuis ces dernières années et notamment avec la dernière réforme de

la chasse, les charges et les responsabilités qui incombent aux FDC ne cessent de s'alourdir. Nous avons fait le choix d'anticiper ces évolutions, il y a bientôt 3 ans, en optant pour un plan de chasse triennal pour toutes les espèces qui y sont soumises dans notre département. Pour nous l'enjeu était clair: assumer l'inflation de la charge de travail de nos techniciens, avoir une gestion des espèces plus pertinente, associer davantage les acteurs cynégétiques de chaque territoire et les responsabiliser dans leur rôle de "gestionnaire de la nature".

Pour Cyril AGNES, technicien FDC66, gérer le plan de chasse annuellement était devenu très lourd et très contraignant.

Cyril AGNES> Le nombre de réunions devenait exponentiel et les comptages annuels de plus en plus chronophages avec de nouvelles difficultés dans la constitution des équipes bénévoles pour nous accompagner sur le terrain. Au final nous sommes 3 techniciens mobilisés pour la gestion des plans de chasse et ce ne sont pas nos seules missions.

La bascule sur un plan triennal a été la bienvenue. Mais cela n'a été possible que parce que notre assise de gestion des plans de chasse était particulièrement solide. Nous travaillons en effet depuis de nombreuses années sur des unités de gestion en cohérence avec les déplacements et les espaces biologiques des animaux.

Cette expérience de l'équipe technique de la FDC66 a été un atout décisif dans la prise de décision d'évoluer vers un plan de chasse triennal. Cyril AGNES, Olivier GALAUP et Jérôme BLANIC travaillent depuis longtemps ensemble et ont une connaissance fine des territoires.

Jérôme BLANIC nous rappelle d'ailleurs

un aspect non moins essentiel : le relationnel et la confiance établis avec les gestionnaires de territoire.

Jérôme BLANIC> Il est évident que cette décision de passer à une gestion sur 3 ans a des conséquences importantes en termes d'organisation et de gestion pour les associations de chasse. C'est un vrai transfert de responsabilité que nous avons accompagné. En cela, notre ancienneté et notre connaissance du terrain les rassurent car nous sommes pour eux "une mémoire" de tout ce qui a été entrepris en matière de gestion des espèces ces dernières années. Il est vrai que nous avons aussi porté notre effort sur une grande communication en direction des territoires sur ces enjeux de gestion qui devenaient de plus en plus importants. À ce titre, il ne faut pas oublier que tous ces détenteurs de droits de chasse sont bénévoles alors que leur responsabilité en matière de sécurité, de gestion financière et administrative est aujourd'hui très importante. Nous nous devons de les alerter et de les sensibiliser à une gestion particulièrement rigoureuse.

Pour autant, il ne faut pas perdre de vue la première vertu de ce plan de chasse triennal : une meilleure gestion de espèces. Olivier GALAUP aime le rappeler car c'est aussi sur ce point que l'image du travail de la FDC66 est aujourd'hui reconnue.

Olivier GALAUP> Ce que nous décrivons dans les Pyrénées-Orientales est spécifique à la perception culturelle de nos chasseurs. Ici la chasse est populaire avec beaucoup d'ACCA et très peu de sociétés privées.

Ce volet social et patrimonial est à prendre en compte dans la manière d'aborder la

gestion d'un plan de chasse. Nous avons d'ailleurs été confrontés à un paradoxe : travailler "en triennal" demande une rigueur et une vision de son territoire et de l'évolution des espèces toujours plus précises. Pourtant, en nous dégageant de ces lourdes administratives qui sont autant de possibilités de rencontres fréquentes, nous avons craint de distendre le lien que nous avions tissé avec les gestionnaires de territoire. Nous essayons de le compenser en saisissant toutes les occasions de nous rencontrer pour évoquer avec eux leur perception du terrain. Cet effort d'animation reste essentiel pour maintenir un fil conducteur dans le déroulement du plan.

Il reste que si la prise de conscience de tous les acteurs est effective, ce nouveau système permet une meilleure lisibilité des évolutions des populations et d'avoir un recul plus pertinent. Cette lisibilité n'est d'ailleurs pas toujours la même en fonction des espèces (rapide pour les cervidés et plus lent pour les isards...). Même l'amplitude d'erreur peut être différente : 27% pour certaines, 15% pour d'autres.

La perception de la progression ou de la régression de chaque espèce est donc liée à une observation rigoureuse du suivi des prélèvements et la transmission à la FDC de toute information sensible. Cette démarche reste liée à un maître mot : ANTICI-PATION.

Cyril AGNES> Jusqu'à présent les commissions départementales discutaient d'un nombre maximum et minimum de prélèvements et des attributions individuelles. La loi a changé. Désormais la commission ne discute que d'un nombre total. La répartition se fait en interne à la FDC66 puis est soumise à une commission réduite (partenaires souvent liés aux dégâts, chambre d'agriculture, forestiers...).

Nous avions environ 7000 attributions par an ce qui revient aujourd'hui à délivrer 21000 bracelets pour les 3 ans de ce nouveau plan triennal et pour nos 5 espèces soumises à plan de chasse : chevreuil, daim, cervidés, mouflons, isards. Cela ne permet pas l'approximation !

Se pose la question du pilotage de ce plan. Il ne s'agit pas de distribuer 21000 bracelets et d'attendre un bilan 3 ans plus

tard. Des possibilités de révision sont prévues dès l'origine de l'établissement du plan triennal.

Jérôme BLANIC> Les révisions sont bordées dès le départ. Plusieurs événements peuvent les déclencher : un problème sanitaire, une hausse sensible de dégâts, de nouvelles demandes en raison d'un déplacement inattendue d'une espèce. Sauf cas d'urgence, ces révisions interviennent dans la 3ème année. Elles doivent être étayées par un dossier sérieux et présentées aux différents acteurs du département qui délibèrent. Sur 180 détenteurs de droits de chasse, moins d'une vingtaine nous ont sollicités pour étudier une révision de leurs quotas.

Alors comment les chasseurs, sur le terrain, ont-ils réagi ? François GARRABE, est administrateur à la FDC66, responsable de la commission grand gibier soumis à plan de chasse et Président de l'ACCA de EYNE. Pour lui ce 1er plan a été plutôt bien géré, mais la vigilance reste de mise.

François GARRABE> le plan triennal est une excellente initiative et il a été en général bien compris. Il est certain que cela demande beaucoup de concertations, notamment au sein des AICA pour harmoniser les efforts entre les territoires. Lorsque des AICA sont créés, elles doivent jouer un rôle fédérateur dans un souci de gestion concertée et équilibrée. Notre leit-motiv est de ne pas se laisser dépasser par les populations de gibiers.

C'est bien pour cela que le suivi de ce plan doit être très rigoureux. Il est impératif de bien réaliser les prélèvements prévus chaque année et ne pas en remettre un pourcentage trop important à l'année suivante. Les conséquences peuvent très vite devenir incontrôlables avec un accroissement exponentiel du gibier et des problèmes sanitaires et de dégâts en cascade.

Heureusement, ce passage au triennal s'appuie sur un excellent travail réalisé depuis une quinzaine d'années. Les éléments de comparaison avec la situation au bout de ces 2 premières années de plan semblent très prometteurs.

François GARRABE> Concernant l'isard et le mouflon, les comptages sont globale-

ment excellents sur l'ensemble des massifs où l'on voit beaucoup de chevreaux ce qui laisse penser qu'il n'y a pas de problème sanitaire.

Nous avons quelques doutes sur le Canigou, avec peut-être une baisse de population d'isards qui reste à confirmer, mais tous les chiffres intermédiaires sont cohérents avec les anciennes observations ce qui laisse penser que le suivi sur le terrain reste sérieux.

Sur le massif du Carlit, nous avons eu besoin de solliciter une révision du plan à cause d'une augmentation des dégâts occasionnés par les cervidés. 100 bracelets ont dû être rajoutés. Cette situation est exceptionnelle car sur ce massif, les animaux se réfugient en altitude où il est extrêmement délicat d'accéder.

Dans tous les cas, la fédération a un rôle de médiation, de pédagogie et d'accompagnement pour aider les détenteurs de droits de chasse à utiliser tous les outils mis à leur disposition, et cela en étroite collaboration avec le monde agricole.

On comprend dès lors que le plan triennal ne consiste pas à remettre "à plus tard" une gestion rigoureuse de son territoire. Bien au contraire et c'est même là tout l'enjeu de sa réussite, il est impératif de respecter l'équilibre du 1/3 de prélèvements chaque année, et si les gros comptages n'interviennent que la 3ème année, l'observation sur le terrain reste primordiale. La notion de "sentinelle de la nature" prend là tout son sens. C'est ce retour d'expérience des chasseurs sur le terrain, qui permet aux techniciens de la FDC6 de piloter le plan pendant ces 3 années.

Olivier GALAUP> Il est clair que ce système va dans le sens d'une plus grande responsabilisation des gestionnaires de territoire et des chasseurs. C'est en cohérence avec le sens de la réforme de la gestion des ACCA qui acte un transfert de responsabilité vers les acteurs de terrain. Pour les y aider, il est impératif que les détenteurs de plans de chasse suivent les préconisations du tableau de bord que nous leur fournissons. Il comprend notamment des "minimums" et des "maximums" à respecter par année. Une grande partie de la réussite de la gestion des espèces, au travers du Plan triennal, repose sur la rigueur que doivent s'imposer les ACCA à bien

gérer les braceletts et les prélevements au cours de ces 3 ans. Il faut vraiment qu'ils en prennent conscience et surtout qu'ils nous fassent remonter pendant toute cette période tous problèmes de terrain : sanitaire, difficultés de réalisation des prélevements ou à l'inverse explosion de population. Nous pourrons alors réagir ensemble si nécessaire. De toute façon, nous continuons à organiser des comptages ponctuels.

Un autre point non négligeable, s'il faut donc avoir des outils de suivi rigoureux, il faut aussi prendre en compte que sur une période de 3 ans, les structures peuvent être soumises au turn-over de leurs responsables. Certains arrivent avec moins d'expérience. Il faut alors les accompagner vers cette mutation.

Au moment d'entrer dans la dernière année du plan, on ne peut bien sûr que tirer des conclusions encore partielles. Mais pour Jean-Pierre SANSON, le bilan s'annonce positif.

Jean-Pierre SANSON > Je suis heureux de constater que chacun a pris largement conscience des responsabilités qui lui incombe. Je crois qu'il est important qu'une base de confiance solide puisse être installée et c'est le cas à une ou deux exceptions près. C'est ainsi que la Fédé-

ration est très vite prévenue en cas d'événements sensibles qui réclament de revoir à la hausse les ambitions de prélèvements, mais également à la baisse. C'est là une des évolutions dans la mentalité des chasseurs d'aujourd'hui que je tiens à souligner. Tout le monde a bien compris que des erreurs de gestion ou pire une certaine désinvolture pouvaient hypothéquer nos populations cynégétiques pour les 10 ans à venir.

Un autre élément m'a rassuré : la manière dont les ACCA ont géré la distribution des 21000 braceletts puisque nous leur délivrons la totalité de leur quota dès la 1ère année. Pour ne pas déstabiliser leur prévisionnel financier nous avons d'ailleurs gelé les tarifs pendant toute la durée du plan et nous n'en facturons qu'1/3 par an.

Une meilleure répartition de la charge de travail des techniciens a pu aussi être réalisée pour continuer à assurer bien d'autres missions tout aussi importantes. Cela d'autant plus que la réforme des ACCA a déjà demandé une réorganisation pro-fonde des services avec la création d'un poste dédié à ces nouveaux transferts de responsabilité de l'Etat vers les FDC. L'année qui vient sera particulièrement intense.

Jean-Pierre SANSON > Nous serons en 2021 au terme de notre 1er plan triennal. Je sais que mes équipes sont impatientes d'en tirer les conclusions. C'est une année importante qui va demander un gros travail d'anticipation de leur part pour se projeter dans les 3 prochaines années. Déjà les campagnes de comptages ont débuté. La difficulté à réunir assez de bénévoles pour ces opérations nous interroge sur l'utilisation de technologies complémentaires pour les réaliser. Je pense à l'utilisation de drones par exemple. Puis, les bilans et les travaux de préparation du prochain plan commenceront mi-novembre. C'est un travail qui ne peut porter ses fruits sans l'engagement total de tous les gestionnaires de territoire concernés. Anti-cipation, responsabilité, tout le monde doit être sur la même longueur d'onde.

Jean-Pierre SANSON,

Président de la Fédération des chasseurs des Pyrénées-Orientales, FDC 66

François GARRABÉ,

Secrétaire Général de la FDC 66

Cyril AGNES, Jérôme BLANIC, Olivier GALAUP, techniciens de la FDC 66



De gauche à droite : Olivier GALAUP, Jean-Pierre SANSON, François GARRABÉ, Cyril AGNES, Jérôme BLANIC,

Le Tir en montagne



Photo Gérard Cézera

Plus que dans tout autre domaine de la chasse à l'arme rayée, c'est en montagne que le chasseur à l'approche doit intégrer les corrections les plus complexes pour un tir réussi.

Voici les bases simples et fondamentales à mettre en pratique pour s'assurer les plus grandes chances de succès.

Un tir "réussi", ce n'est pas la seule atteinte du gibier, mais surtout un tir propre, quasi chirurgical, conduisant à une mort instantanée, sans inutiles souffrances.

Les Anglais ont un terme curieux pour désigner cela: "Human kill" en opposition à la triste fin des animaux qui se pressent à l'abattoir...

Chasser en montagne conduit souvent à de violents efforts physiques, qui joints au

stress de l'approche, ne mettent pas le tireur dans des conditions idéales. Le souffle est court, l'émotion fait palpiter le cœur de certains, la lumière ne collabore pas toujours et les incertitudes sur la distance, l'angle et le vent jettent un trouble néfaste !...

Au début était l'appui...

Les chasseurs confirmés ont l'habitude de dire : "Un bon appui c'est quatre-vingts pour cent de la réussite" ...et ils ont raison!

Souvent négligée dans la hâte de la conclusion, la recherche d'une bonne plate-forme conditionne la réussite du tir. Le chasseur alpestre, portant un sac à dos, trouvera là une base sur laquelle appuyer son arme. En plaçant un vêtement plié

serré à l'intérieur, il formera un lit à la fois souple et ferme sous le fût de la carabine. L'on pourra tirer couché, une main sous la crosse, agenouillé ou assis si l'on pose le sac sur un rocher à bonne hauteur, ou même debout au creux d'une branche de pin à crochets.

Si possible, il est meilleur d'éviter de contraindre le devant de la crosse par une prise souvent inconfortable, mais surtout et sous aucun prétexte, on ne posera le canon directement en contact avec l'appui, sous peine d'un tir erratique dû à l'entrave des vibrations harmoniques du tube. De cette observation est née la "stutzen" ou mousqueton de montagne dont le fût long garantit le canon de tout contact involontaire.

Une autre solution, lorsque ni l'encombrement ni le poids ne sont un obstacle, réside dans l'emploi d'un bipied. Cet accessoire, lorsqu'il est suffisamment rigide, assure un appui sérieux, mais sa mise en œuvre peut parfois s'avérer difficile et entraîner des gesticulations, des bruits, mettant en fuite le gibier... vérifiant en cela l'adage du mieux qui peut être quelquefois l'ennemi du bien !

Apprécier les distances...

Je ne suis pas sûr que les télémètres et les jumelles télémétriques soient réellement indispensables ; s'ils procurent lors des ballades d'observation des informations mises à profit par la suite, en action de chasse ils sont souvent la cause de perte d'un temps précieux ou de tirs aléatoirement optimistes.

C'est un fait, lorsque l'on voit le degré de miniaturisation et de technologie atteint par les nouveaux distancemètres laser actuels, capables de mesurer en continu de 0 à plus de 2000 mètres et d'une taille à peine plus grosse qu'un paquet de cigarettes, on se rend compte du chemin parcouru depuis les premiers systèmes à coïncidence d'image quasiment inutilisables...

En fait, l'on peut déterminer assez justement la distance en ballade en formant

son œil à l'observation et en se reportant à une carte ou à d'autres facteurs de mesure. Toutefois, le moyen le plus rapide, même s'il reste approximatif, est l'utilisation stadiométrique du réticule de la lunette. Bien évidemment cela nécessite une longue pratique et un calibrage au stand est impératif.

Notons ici l'importance de la lumière et de son orientation lors des observations. Un sujet bien éclairé observé d'un endroit à l'ombre, éclairage dans le dos, apparaîtra toujours plus proche qu'il ne l'est, et au contraire, le sujet dans l'ombre et l'observateur dans la lumière nous le fera penser beaucoup plus loin qu'en réalité. Un observateur cartésien, peu enclin aux technologies modernes, formera son œil en s'aidant de distances connues, par exemple la longueur d'un terrain de sport ou d'un lieu favori et habituel. Et quand bien même la distance est connue, le plus dur reste à faire...

Angle, vent et altitude, rien n'est facile !

Commençons tout de suite par tordre le cou à une idée trop répandue touchant à la différence d'altitude entre le tir de réglage et le tir de chasse. La pression atmosphérique n'est qu'une des composantes du vecteur de chute du projectile et le différentiel entre 200 et 1800 mètres n'entraîne, pour les calibres modernes et aux distances usuelles d'utilisation, qu'une erreur minimale, souvent inférieure à la dispersion de l'arme!

L'angle est la variable la plus insidieuse car, s'il modifie bien la trajectoire, il change aussi les positions relatives entre le tireur et la cible, entraînant des erreurs d'appréciation anatomique importantes. En effet si dans un tir horizontal le cœur et la crosse aortique se trouvent en bas de la cage thoracique, juste derrière l'attache de l'antérieur, dans le cas d'un tir vers le haut le point à atteindre sera sur une trajectoire entrante plus basse et dans le cas d'un tir de haut en bas il se trouvera sur une entrée intercostale haute. Ainsi, un tir de niveau à l'effet mortel devient avec un angle prononcé un tir tangent en séton, produisant de forts délabrements superficiels sans léthalité immédiate.

De plus, que cela soit vers le haut ou vers

le bas, avec l'angle, le tir monte toujours. On peut facilement le comprendre lorsque l'on trace la résultante des vecteurs des forces d'opposition à l'avancement, mais notre propos n'est pas de faire ici un cours de balistique. Pour fixer les idées, il suffit de savoir que pour un calibre moderne standard à haute vitesse comme le 270W tirant un projectile de 130 grains à 970 m/s la trajectoire à la DRO s'aplatis de 11 centimètres en moyenne sous un angle de 40° et que cette erreur ne fera qu'amplifier la précédente en faisant "sauter" la cible ! Enfin, le vent reste un élément perturbateur trop souvent négligé. La croyance populaire voudrait que plus un projectile est lourd moins il dévie de sa trajectoire, alors que c'est le temps de vol et donc la vitesse qui sont les facteurs déterminants. Plus une balle va vite, moins de temps elle reste soumise aux effets déviants du vent et moindre est sa dérive. Notons par ailleurs qu'avec la baisse de la vitesse la dérive augmente et que la trajectoire sur le plan horizontal prend la forme d'une parabole à l'instar de celle décrite sur le plan vertical. On mesurera et la force et l'angle du courant et il conviendra de

tirer au plus proche du vent debout ou de cul plutôt que contre un fort travers qui peut entraîner à 200 mètres un écart de plus de 70 centimètres sous force 10.

Maîtrise et Connaissance, les clés du succès...

Connaître son arme et la trajectoire de la munition utilisée, maîtriser le lâcher du coup dans les meilleures conditions sur un bon appui et après avoir intégré toutes les corrections de distance, d'angle, de vent et d'éclairage, mais surtout faire cela d'instinct, en une fraction de seconde, voilà ce qui différencie le tireur aguerri du besogneux.

Seule la patience de l'apprentissage et l'entraînement, l'humilité face aux résultats "inscrits" sur la cible en carton lors des longues séances de tir hors saison, la remise en causes de certitudes trop hâtivement acquises pourront permettre d'acquérir ce que beaucoup considèrent comme un don et qui n'est que travail et discipline.

Joël DORLEAC
Armurier, Perpignan

Le calibre idéal n'existe pas !

Chacun voit au travers de ses coups heureux, tirant rarement leçon de ses échecs et autres coups malheureux ! Et chacun de tisser des lauriers à "son calibre", celui qui lui a permis de réaliser tel et tel exploit, négligeant toute argumentation qui n'irait pas dans le sens de son choix. Et bien, quitte à décevoir quelques fanatiques, tous les calibres modernes de montagne se valent sur le plan balistique et justifier son choix par une ridicule différence de trajectoire de 15mm à 300 mètres relève de l'absurde ! Qu'il s'agisse d'un 243w, d'un 6,5 Creedmoor, d'un 270W, d'une 7x64 ou encore d'un 6,5x68 ou d'un 7RM, les différences résident plus dans la façon de s'en servir que dans les performances publiées sur les tables des fabricants.

Un bon conseil, choisissez celui avec lequel vous tirez le mieux et n'en changez pas !



CHASSEURS

RESPONSABLES

Pour se protéger et protéger les autres

Ayons les bons gestes



1 COMMUNICATION

Pour communiquer avec vos adhérents, privilégiez l'utilisation des **mails** ou des **textos** et évitez l'envoi de courriers



Privilégiez les **actions de chasse individuelles** (affût, et/ou approche, chasse devant soi.... lorsqu'elles sont possibles)

2 CHASSES COLLECTIVES

Au moment du rond : faites **des groupes de 10 personnes** pour donner les consignes.

- Privilégiez un lieu ouvert et aéré
- **Respectez une distance de 1 m** entre chaque personne.
- Pour partir se poster, faites **des groupes de 10 personnes maximum** et désignez **un chef de ligne** qui emmènera le groupe et postera les tireurs.
- Pour signer le registre de battues la consigne c'est « **Chacun son stylo** »



3 A LA CHASSE

N'échangez pas votre matériel.
(pas de prêt de cartouches, de balles...).
Désinfectez avant et après usage



Les déplacements se font à une seule personne par véhicule.
En cas de transport collectif, port du masque obligatoire

Le transport de l'animal est réalisé par une seule personne.

Privilégiez l'éviscération sur place.

L'opération sera réalisée par une seule personne en utilisant des gants propres et en portant un masque.
Pas de prêt de couteau.

Malgré tout, si l'animal est trop imposant pour être déplacé par une seule personne, les chasseurs associés au déplacement de l'animal doivent être **tous** équipés de gant et de masque.



4 APRES LA CHASSE

Tout le monde se lave les mains.



A la salle de découpe, on respecte les distanciations et on se lave les mains avant d'enfiler une paire de gants et de mettre un masque pour la découpe.



Pour suspendre l'animal, si plusieurs personnes participent l'opération, elles devront respecter les mêmes règles.

Privilégiez la règle suivante pour le dépeçage et la découpe : une carcasse, une personne.



N'échangez pas votre matériel et pensez à le désinfecter après usage. Pensez à changer les gants entre chaque carcasse.

5 TRANSPORT DE LA VENAISON

Pour le partage de la venaison, seuls des **sacs à usage unique** ou des **sacs personnels** seront utilisés. Une seule personne procédera à cette opération, **porteuse de gants et d'un masque en respectant la distance de protection.**



6 A LA CABANE DE CHASSE

On se lave les mains.



Mettre à disposition du **gel hydroalcoolique**.

Le lavage des mains avec du savon avant et pendant la préparation des repas est une mesure essentielle. Ce lavage doit avoir lieu après tout geste contaminant (après avoir toussé, après s'être mouché, etc.). Pour la prise de repas, **respectez la « jauge » de 4 m² par personne dans un lieu fermé.** Désinfecter le local de chasse avant et après la journée (poignées de porte, interrupteurs...).



7 FIN DE LA JOURNÉE DE CHASSE

Les gants et les masques doivent être jetés dans une poubelle prévue à cet effet en partant du local. Pensez à vous laver les mains avant de le quitter et de regagner votre domicile. Le local de chasse ainsi que les autres installations utilisées devront être entièrement nettoyés (surfaces utilisées, poignées de porte, sol et matériels) après chaque jour de chasse.



Attention ! Attention ! Ne pensez pas que la congélation soit susceptible d'inactiver systématiquement le virus. Les premières études montrent que la réfrigération et la congélation ne constituent pas un traitement d'inactivation pour ce virus. Il faut qu'il soit exposé à une température d'au moins 63° pendant 4 min pour être inactivé.

Nous sommes en 2050

J'ai été flashé hier à 17 km/h avec mon tricycle électrique, la vitesse limitée étant de 15 km/h. Il n'y a presque plus d'automobiles, en tout cas à moteur thermique, interdites depuis 10 ans maintenant. Mais nous sommes en 2050 et même les voitures électriques sont immobilisées car comme les écolos ont voulu le démembrément des centrales nucléaires, il n'y a plus assez d'électricité pour recharger les batteries. Retournement de l'histoire, ce sont les plus grosses voitures d'autrefois, qui, grâce à leur importante surface peuvent accueillir des panneaux solaires qui roulent encore aujourd'hui, mais risquent peu de dépasser la vitesse autorisée. Elles rappellent par leur allure les automobiles des années 1940 avec un gazogène sur le toit ! (et en fait bien d'autres aspects rappellent les années 1940). Chaque soir, pour recharger la batterie de mon tricycle je pédale pour alimenter la génératrice qui produira les quelques kilowatts/heure nécessaires : les Shadocks pompaient, les Français pédalent... Et ça dure depuis un moment !

J'ai fait la même chose avec mon vieux pick-up que j'ai transformé en bac à fleurs, je devrais plutôt dire en bac à plantes grasses. En effet, comme la température moyenne a augmenté de 5 °, cactus et autre flore des pays secs connaissent un remarquable essor, de même que le cannabis, dont la culture désormais libre est largement favorisée par le changement climatique. Il est vrai que pendant ces dernières décennies, on s'est plus préoccupé de démembrer Amazone que d'empêcher la déforestation en Amazonie... L'avantage, c'est que les dépenses de chauffage ont disparu, de même que la mortalité hivernale des sans-abris : le gouvernement en tire d'ailleurs une énorme satisfaction, statistique tout au moins. Pour la climatisation, c'est la même chose que pour le tricycle, il faut pédaler pour avoir de l'air frais : la contrebande de chaînes de vélo connaît ainsi une remarquable poussée, conséquence de leur taxation car il a bien fallu remplacer les taxes sur les carburants !

Depuis 2 mois, c'est Cyril Hanouna qui est président : il a devancé Laurent Baffie de peu et il a choisi Joe Starr à la culture et Franck Ribéry à la communication, à moins que ce ne soit l'inverse, peu importe. La nouvelle constitution prévoit désormais un mandat présidentiel d'une année, l'élection se déroulant sur une soirée comme celle de miss France. Autre nouveauté, un président homme succède obligatoirement à une présidente femme : la parité alternative a fait son apparition, la parité quantitative ayant montré ses limites alors qu'on n'a pas encore trouvé la parité qualitative. Autre changement constitutionnel, la législation est désormais fixée selon la loi de la minorité, le scrutin majoritaire ayant lui aussi montré ses limites en mettant au même niveau de droit, quelle horreur, le bobo parisien et le rural profond. La devise républicaine a bien sûr changé : « écologisme, animalisme, intégrisme » a succédé à « liberté égalité fraternité ».

Toutes les communes de France ont dû baptiser une rue ou une place « Nicolas Hulot » en mémoire du grand hélicologiste victime politique des chasseurs et le buste de Brigitte Bardot est obligatoire dans toutes les mairies. Certains demandent même à ce que les chasseurs, même si on a saisi toutes leurs armes, soient regroupés dans des endroits spécifiques, quartiers ou camps, mais c'est difficile au vu de leur répartition territoriale. Dans le même temps, le nom du président Macron a été supprimé des livres d'histoire pour avoir favorisé la loi chasse de 2019. Et les anciens dépôts d'Amazone devenus inutiles ont été nationalisés pour devenir des temples à la mémoire des animaux disparus : tous les trophées détenus par les anciennes fédérations de chasseurs y sont déposés et les zoolâtres viennent en recueillement dans chaque mémorial départemental... Il paraît même que la Toussaint va être remplacée par la Saint Hubert comme journée de recueillement – et jour férié - en mémoire des animaux disparus, mais cela fait débat devant la crainte de poussées nostalgiques.

Les autodafés des livres parlant de chasse ont été organisés dans toutes grandes villes : les ouvrages de Marcel Pagnol, Louis Pergaud, Henri Vincenot, Pierre Moinot et tant d'autres, ont fini dans les flammes tandis que des militants de la cause animale faisaient une ronde autour des bûchers au son et au rythme de la chanson de Chantal Goya, « ce matin un lapin a tué un chasseur » .

Les conséquences de ces changements politiques n'ont pas tardé : au nom d'un hygiénisme basé sur un principe de précaution puissance 10, il est désormais interdit de fumer – sauf le cannabis – et de boire de l'alcool. Un bureau spécial du Ministère de la Culture, du Révisionnisme et de l'Hygiénisme réunis a remastérisé tous les films et a coupé les scènes où des acteurs fument ou boivent : adieu Gabin, Ventura, Delon et Belmondo... Les vigneron de Bourgogne, Bordeaux et Champagne ont dû suivre une reconversion dans des centres spécialisés dont ils ne peuvent sortir que lorsqu'ils sont capables de distinguer, à la couleur, à l'odorat et au goût une eau d'Evian d'une Vittel ou Contrexéville. Ils ont transformé aussi leur vignoble en production de raisin de table, ou plutôt ce qui reste des vignobles car la loi interdit désormais de tuer un animal, la chasse ayant été classée au niveau des sectes et des organisations terroristes.

Les bêtes sauvages se multiplient donc, ce qui n'est pas sans poser de problème. La dernière fois que je suis venu à Paris, les rues étaient bondées, ce qui n'est pas gênant comme il n'y a plus de voitures. Désormais les trottoirs sont réservés aux rats, mais ils y sont déjà à l'étroit. Quant aux loups, ils se sont tellement développés qu'ils ont éradiqué les ongulés et les sangliers. Cela aurait satisfait l'Office National des Forêts s'il existait encore, mais comme les résineux ont disparu à cause des scolytes et qu'il n'y avait aucune compétence dans l'établisse-

ment pour gérer les palmiers dattiers et les baobabs désormais implantés, on a supprimé l'ONF par mesure d'économie. Ce qui prouve que même dans une société déliquescente on peut encore espérer des instants de lucidité.

Evidemment, la consommation de viande est désormais interdite. Tous les chiens de chasse ont été obligés de passer par des CROCS - Centre de Rééducation Olfactive pour Canins - où on les habitue à se nourrir de croquettes végétariennes malgré tout parfumées d'un vague fumet d'extrait de viande synthétique qu'on importe des USA. Il est vrai que c'est sous l'influence des multinationales agroalimentaires américaines que ces décisions sont prises, ces mêmes entreprises ayant inondé le marché français de steaks végétariens à base de soja OGM, mais les américains eux-mêmes se sont bien gardés de suivre la même piste. C'est désormais un délit de manger du fromage réalisé à base de lait de vache ou de brebis. Un marché parallèle se met donc en place, mais dans le plus grand secret car la STASI – Structure Totalitaire Animaliste Sauvagement Intégriste – veille. Cette police parallèle recrute uniquement parmi les anciens militants d'AVA et de L 214. Je viens d'être perquisitionné, sur dénonciation – la délation orale, écrite ou informatique ayant été institutionnalisée, à la recherche de l'alambic qui me permet de produire un peu d'alcool de prune que je troque contre le fromage de chèvre fabriqué dans le village d'à côté. Ils ne l'ont pas trouvé car je l'ai mis à la place du moteur de mon pick-up et comme leur incomptence en mécanique est du même niveau qu'en écologie, ils ne l'ont pas remarqué

en levant le capot. J'ai eu plus de chance que mon voisin qui lui aussi a été dénoncé : il avait élevé un canard afin d'avoir un foie gras pour les fêtes de fin d'année. Il passe la semaine prochaine en cour d'assises pour meurtre avec prémeditation et risque 20 ans de détention.

Le code pénal a ainsi lui aussi évolué : après l'homicide et le féminicide, il faut ajouter désormais l'animalicide. Mais des juristes s'interrogent : s'il y a égalité entre l'homme et l'animal comme c'est devenu la règle, et qu'on condamne un homme qui a tué un animal, que doit-on faire pour un animal qui a tué un homme ? Et pour un animal qui tue un autre animal ? Les loups se sont multipliés et les cas d'attaques sur des humains sont de plus en plus fréquentes : doit-on les laisser impunies ? Et comme les louvetiers ont été supprimés, que faire ? D'autres vont encore plus loin envisageant des poursuites contre les carnivores, coupables évidemment de vouloir se nourrir...

Au pays de Montaigne et de Descartes, de Molière et de Voltaire, de Jaurès et de De Gaulle, la France à la pensée aseptisée et asphyxiée marche désormais sur la tête. Depuis que le vert – succédant au jaune - est devenu la couleur nationale, la surenchère à l'ineptie et au non-sens est aujourd'hui la règle. J'aurai pratiquement un siècle en 2050 et il est fort probable que je ne le verrai pas. Dois-je vraiment le regretter ?

Mais pour tous les autres, faites gaffe...

Christian LAGALICE

WILLY SCHRAEN

Un chasseur en campagne

Préface de M^e Éric Dupond-Moretti



POUR UNE DÉFENSE DE LA RURALITÉ

GERFAUT

Le Président de la FNC s'exprime largement sur l'avenir de la chasse et de la ruralité dans "Un chasseur en campagne"

Depuis son élection à la tête de la Fédération nationale des chasseurs en août 2016, Willy Schraen a multiplié les réformes et engagé un dialogue permanent pour tenter de faciliter les relations

entre le monde de la chasse et les autres utilisateurs de la nature. Homme de convictions, il a une véritable vision politique sur la ruralité et son avenir, sur la place de la chasse dans une société de plus en plus tournée vers les villes et déconnectée de ses racines. Ses nombreuses rencontres au sommet de l'État lui ont permis de faire entrer la chasse dans le XXI^e siècle : baisse du prix du permis de chasser national, autorisation de prélèvements d'animaux par quota en fonction des populations, renforcement drastique de la sécurité, ...

Sa combativité a provoqué la réaction de tous ceux qui militent pour l'abrogation de la chasse en France : animalistes, antispécistes, végans, etc. Il assure pourtant que les chasseurs sont les premiers écologistes de France. Au point que s'affrontent aujourd'hui une écologie pratique et une écologie dogmatique.

Dans cet essai, Willy Schraen se livre à une évaluation de notre société fracturée, dont les élites ont longtemps ignoré la vie des citoyens ruraux. Il propose des solutions pour une reconquête des territoires par les citoyens et un remaillage entre ville et campagne, dans lequel une chasse éthique et raisonnée doit à la fois se maintenir et trouver sa place. Il l'affirme haut et fort : « La chasse est trop belle pour mourir d'incompréhension et la nature sans la ruralité ne pourrait survivre bien longtemps. »

"... Je suis intimement convaincu qu'il y a une place pour une écologie faite pour les hommes et pas contre eux."

Willy Schraen,
Président de la Fédération Nationale
des Chasseurs

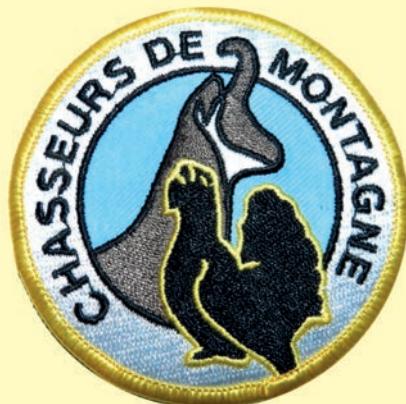
Livre disponible en Librairie ou auprès des FDC

La Boutique

de l'A.N.C.M.

L'Association Nationale des Chasseurs de Montagne
propose des objets à l'image de l'association.

Une manière de porter haut les valeurs qui sont les nôtres.



- AUTO-COLLANT 3 €
- INSIGNE BARRETTE MÉTALLIQUE
40 mm de diamètre 10 €
- INSIGNE BOUTON MÉTALLIQUE
15 mm de diamètre 7 €
- INSIGNE TISSU
75 mm de diamètre 10 €
- LES DEUX INSIGNES
BARRETTE ET BOUTON
le lot 15 €



**COUTEAU LAGUIOLE 12 cm
MANCHE EN CORNE
gravé ANCM sur la lame
Prix de vente 45 €**



**COUTEAU THIERNOIS 12 cm
MANCHE EN OLIVIER
gravé ANCM sur la lame
Prix de vente 30 €**

Pour toute commande
prendre contact avec Michèle VILMAIN-VANEL
85 bis, rue Alban Fournier, 88700 RAMBERVILLIERS
ou par mail : m.vanelvilmain@gmail.com

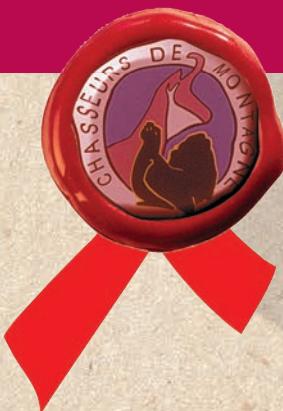
Chèque de règlement à l'ordre de l'A.N.C.M.
(Port en sus)

La Charte

des Chasseurs de Montagne

**L'Association Nationale
des Chasseurs de Montagne
(A.N.C.M.) a pour objet
de promouvoir
une éthique cynégétique
spécifique à chaque espèce
de la faune montagne
classée ou susceptible
d'être classée gibier :**

Bouquetin,
Chamois,
Isard,
Mouflon,
Marmotte,
Lièvre variable,
Grand Tétras,
Tétras Lyre,
Lagopède,
Bartavelle,
Gélinotte,
Perdrix grise.



A cette fin, elle entend regrouper toutes les personnes physiques ou morales en accord avec les principes définis ci-après :

- Défendre les chasses de montagne pratiquées dans le respect de l'animal et de la pérennité des espèces ;
- Acquérir et diffuser les connaissances en biologie et éthologie de la faune sauvage montagnarde ;
- Rechercher en permanence les méthodes de gestion cynégétique les plus pragmatiques et efficaces ;
- Promouvoir, au-delà des limites administratives, les regroupements territoriaux indispensables à une gestion cynégétique par unités géographiques de limites naturelles ;
- Participer au suivi de l'évolution quantitative et de l'état sanitaire des populations de chaque espèce sauvage ;
- Collaborer à la délimitation et la défense de zones de quiétude indispensables au bien-être et au développement de la faune ;
- Lutter contre les abus entraînés par le goût immoderé de la compétition et des trophées ;
- Lutter contre toutes les formes de braconnage ;
- Collaborer à la protection du milieu montagnard contre toutes les agressions ou exploitation abusive, préjudiciables aux habitats de la faune ;
- Faire toutes les propositions utiles, au regard des objectifs de l'Association, aux pouvoirs publics nationaux et aux instances européennes ;
- Participer à toute action associative qui a ou se donnera pour but de promouvoir une gestion compétente des gibiers par les chasseurs ;
- Établir et entretenir des relations permanentes avec les organismes ou associations européennes ayant des objectifs similaires.

Tous les chasseurs de montagne, ainsi que les Sociétés et Associations de Chasseurs de montagne qui approuvent cette charte et s'engagent à en respecter l'esprit, sont invités à se joindre à l'Association Nationale des Chasseurs de Montagne.

DEMANDE D'ADHÉSION

A adresser à Alain LAPORTE, Secrétaire général de l'A.N.C.M.,
Fédération des Chasseurs de l'Ariège • Le Couloumié - Labarre • 09000 FOIX

MEMBRE INDIVIDUEL

Nom :

Adresse complète :

e-mail :

Quels gibiers chassez-vous en montagne ? :

Le demandeur reconnaît avoir pris connaissance de la Charte de l'A.N.C.M. et y adhérer :

Date :

Prénom :

Téléphone :

Signature du demandeur :

Cotisation annuelle 2021 : Membre individuel - 30 euros